

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

AUDITIONS PUBLIQUES DU
24 AVRIL 2008 - MONTMAGNY

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION	4	
PRÉSENTATION DE :		
M. MARCEL CATELLIER		
préfet de la MRC de Montmagny	14	
M. FRANCIS LEMIEUX		
directeur général de la Chambre de commerce de la MRC de Bellechasse	39	
M. YVON GOUBOUT, consultant, Association libérale de Montmagny-L'Islet (Accompagné de M. Norbert Morin et M. Camille Cloutier)		58
M. NORBERT MORIN, maire de Saint-François de la Rivière-du-sud	72	
M. JEAN-PIERRE DUBÉ, préfet suppléant de la MRC de l'Islet (Accompagné de M. Michel Pelletier)		75
M. GASTON CARON, conseiller à la Ville de Montmagny		
MME DOMINIQUE GAUDREAU	82	

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION 100

PRÉSENTATION DE :

M. MAURICE ARBOUR
Association du Parti québécois de Montmagny
(Accompagné de M. Réjean Boulet) 103
M. RÉJEAN BOULET 133

M. CLAUDE ROY,
député de Montmagny/L'Islet (Accompagné de M. Sébastien
Clavet) 140

M. DAVE DUBÉ
à titre personnel 165

- - - - -

1 Je vous rappelle que, tout comme moi, messieurs
2 Courville et Zacharias ont été nommés par
3 l'Assemblée nationale, ce qui nous assure toute
4 l'indépendance nécessaire dans l'exercice de nos
5 fonctions.
6 L'audition publique qui se tient aujourd'hui à
7 Montmagny s'inscrit dans le processus de
8 consultation prévu à la Loi électorale. Cette
9 audition, bien sûr, portera sur la délimitation
10 des circonscriptions électorales du Québec et
11 plus particulièrement des circonscriptions de
12 Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.
13 Il s'agit pour nous d'une étape cruciale.
14 L'audition publique va nous permettre de nous
15 faire part de votre réaction, de vos
16 commentaires sur notre proposition et, pour
17 nous, ça nous éclaire sur ce qu'on a fait et sur
18 les améliorations qui pourraient y être
19 apportées.
20 Bien sûr, quand on prépare notre projet, on
21 dispose d'un nombre important d'informations
22 qu'on glane un peu partout, mais qui de mieux
23 que ceux qui sont concernés directement par
24 notre proposition pour nous donner un éclairage
25 additionnel qui nous permet de nous ajuster en

1 fonction des commentaires qu'on entend, lorsque
2 c'est possible.

3 Je vais maintenant laisser la parole quelques
4 minutes à monsieur Courville qui va nous
5 présenter le cadre légal dans lequel on a agi.
6 Alors, s'il vous plaît, Serge.

7 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

8 Merci, Marcel.

9 Le travail de délimitation de la carte
10 électorale du Québec exige une analyse
11 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
12 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
13 travail. À cet égard, il convient de vous
14 rappeler ce qu'elles étaient et surtout ce
15 qu'elles visent.

16 La Loi électorale précise qu'une circonscription
17 doit représenter une communauté naturelle en
18 fonction de facteurs démographiques,
19 géographiques et sociologiques. On parle donc
20 ici de la configuration d'une région, de
21 l'organisation de son réseau routier, des
22 limites des arrondissements, des municipalités
23 et des MRC, de la densité de la population et de
24 son taux de croissance.

25 Le sentiment d'appartenance des gens, la façon

1 dont la vie est organisée sur le territoire et
2 la présence de pôles ou de communautés
3 d'intérêts économiques sont également d'autres
4 exemples de facteurs à considérer.
5 De plus, pour assurer une certaine équité entre
6 les circonscriptions et les électeurs, la loi
7 précise que chaque circonscription doit
8 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
9 pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en
10 moins de la moyenne provinciale, soit dans ce
11 cas-ci quarante-cinq mille deux cent sept
12 (45 207) électeurs, selon la liste électorale
13 permanente actuelle.
14 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
15 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
16 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
17 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
18 bien tenir compte des particularités de chaque
19 région.
20 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
21 équilibre possible entre l'égalité du vote et
22 les communautés naturelles de manière à assurer
23 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
24 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
25 principes qui ressortent de l'importante

1 décision rendue en mil neuf cent
2 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
3 Canada relativement à la délimitation des
4 circonscriptions électorales.

5 Malgré les bouleversements bien compréhensibles
6 que les changements proposés peuvent provoquer
7 dans certaines régions, la Commission ne peut se
8 soustraire à cette obligation de recherche
9 d'équilibre. La délimitation de la carte
10 demande donc de faire, bien évidemment, un
11 examen attentif de chaque région, mais
12 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
13 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
14 de toutes les régions du Québec.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Alors, merci, Serge.

17 Et maintenant, j'aimerais passer la parole à
18 monsieur Zacharias qui, lui, en fait, va nous
19 expliquer en gros quels sont les changements qui
20 ont été apportés pour la région.

21 Alors, s'il vous plaît, John.

22 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

23 Merci, Marcel.

24 À l'étude de votre secteur, nous avons d'abord
25 constaté la présence de deux (2)

1 circonscriptions d'exception : Montmagny-L'Islet
2 et, plus à l'est, Rivière-du-Loup. Leur nombre
3 d'électeurs est sous le seuil minimal permis de
4 moins vingt-cinq pour cent (25 %). De plus,
5 nous avons remarqué que Bellechasse et
6 Kamouraska-Témiscouata tendaient vers la même
7 situation d'exception avec des écarts tout près
8 de moins vingt-cinq pour cent (25 %).
9 Avec un ensemble de quatre (4) circonscriptions
10 voisines en déficit d'électeurs, il nous a fallu
11 envisager le retrait d'une circonscription dans
12 ce secteur. Cette solution permettrait d'avoir
13 un nombre d'électeurs plus équilibré par
14 circonscription et, plus généralement, d'avoir
15 un nombre de circonscriptions qui corresponde
16 mieux au poids démographique de la région.
17 La proposition que nous vous présentons
18 aujourd'hui comporte donc trois (3)
19 circonscriptions dans lesquelles nous avons
20 tenté de respecter, au meilleur de notre
21 connaissance, vos communautés naturelles.
22 Pour ce faire, nous nous sommes grandement
23 inspirés du découpage des MRC. D'ailleurs,
24 aucune MRC n'est divisée entre deux (2)
25 circonscriptions. Voici donc notre proposition

1 de délimitation.
2 En premier lieu, afin de corriger le déficit
3 d'électeurs de la circonscription de
4 Bellechasse, nous suggérons de lui ajouter la
5 partie de l'arrondissement Desjardins de la
6 Ville de Lévis situé au sud de l'autoroute 20.
7 Il s'agit essentiellement de l'ancien Pintendre
8 et de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy.
9 Nous proposons ensuite la création d'une
10 nouvelle circonscription nommée Côte-du-Sud,
11 rappelant ainsi cette région historique. Elle
12 comprendrait, de façon intégrale, les MRC de
13 Montmagny, de L'Islet et de Kamouraska.
14 Enfin, la troisième circonscription consisterait
15 à joindre toutes les municipalité de la MRC de
16 Témiscouata à l'actuelle circonscription de
17 Rivière-du-Loup, secteurs entre lesquels nous
18 voyons une continuité naturelle. En conséquence,
19 nous proposons de nommer cette nouvelle
20 circonscription Rivière-du-Loup-Témiscouata.
21 Voilà qui résume la proposition de délimitation
22 dans la région.
23 **LA COUR :**
24 Merci, John.
25 Quelques mots sur les étapes à venir.

1 Bien sûr, nous avons commencé cette semaine
2 notre tournée de consultation, nous allons aller
3 partout au Québec, nous avons prévu vingt-quatre
4 (24) auditions publiques sur tout le territoire.
5 On devrait terminer notre tournée quelque part
6 le treize (13) juin. Ensuite, il est prévu une
7 séance réservée aux membres de l'Assemblée
8 nationale, donc à l'ensemble des députés. Cette
9 séance-là se tiendrait dans la dernière semaine
10 de la session, on espère la date du dix-huit
11 (18) juin, si tout va comme on l'a envisagé.
12 Ensuite, on va délibérer sur tout ce qu'on aura
13 entendu pour voir les ajustements, les
14 corrections qui pourront être apportées à notre
15 proposition.
16 Au début de la session d'automne, donc quelque
17 part en octobre, nous allons déposer notre
18 nouvelle version de la proposition qui fera,
19 dans les cinq (5) jours de son dépôt à
20 l'Assemblée nationale, l'objet d'un débat de
21 cinq (5) heures, les députés vont en débattre
22 pendant cinq (5) heures, et suite à cela, la
23 Commission aura dix (10) jours pour adopter la
24 carte finale. Cette carte doit être publiée à
25 la Gazette officielle du Québec dans les deux

1 (2) semaines qui suivent et, ensuite, la carte
2 pourra entrer en vigueur au moins trois (3) mois
3 après sa publication à la Gazette officielle.
4 Donc, il faut qu'il s'écoule un délai de trois
5 (3) mois entre la date de sa publication à la
6 Gazette officielle et son entrée en vigueur. Ce
7 qui veut dire ça nous amène quelque part en
8 février, ce qui veut donc dire que s'il y a des
9 élections générales de décrétées après février
10 de l'an prochain, cette élection se tiendrait
11 sous la nouvelle carte. À moins que d'autres
12 événements surviennent entre-temps, mais le
13 mécanisme et le scénario qui est actuellement
14 prévu, c'est celui-là.
15 Donc, c'est maintenant à vous de nous dire ce
16 que vous pensez de notre proposition, nous faire
17 des suggestions, de nous suggérer des
18 changements, des améliorations, nous renseigner
19 davantage sur ce que vous êtes comme communauté
20 naturelle, parce qu'on l'a dit, en fait, les
21 chiffres sont là pour nous guider d'une certaine
22 façon. Bon. Il y a une moyenne de
23 quarante-cinq mille (45 000) électeurs qu'il
24 devait y avoir normalement dans chacune des
25 circonscriptions, la loi nous autorise d'aller

1 en vingt-cinq pour cent (25%) en plus,
2 vingt-cinq pour cent (25 %) en moins, tout ça,
3 ce vingt-cinq pour cent (25 %) en plus et en
4 moins, nous permet justement de tenir compte de
5 ce qu'on appelle la communauté naturelle.
6 Alors, maintenant, on vous écoute. Et vous devez
7 savoir que tout ce que vous allez dire et vos
8 mémoires, en fait, c'est enregistré pour nous
9 aider par la suite à vraiment y référer, si
10 jamais on veut se rappeler ce que vous nous avez
11 dit, s'il y a des détails qui ont pu nous
12 échapper, qu'on voudrait revoir ou relire, alors
13 on a tout ça enregistré, ça va tout être
14 imprimé.
15 Alors, à compter de maintenant, je vais demander
16 à monsieur Fontaine, notre secrétaire général,
17 d'appeler le premier participant. Merci.
18 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
19 D'accord. Donc, je demanderais donc à monsieur
20 Marcel Catellier, préfet de la MRC de Montmagny,
21 de se présenter, il est déjà là.
22 Je voudrais juste préciser, monsieur Catellier,
23 comme ça sera le cas pour tous les mémoires, que
24 nous avons bien reçu vos documents et ils seront
25 déposés sur le site Web de la Commission au

1 cours des prochains jours.

2 **LA COUR :**

3 Merci. Bonjour, Monsieur le préfet, alors nous
4 vous écoutons avec beaucoup d'intérêt.

5 - - - - -

6 **PRÉSENTATION DE M. MARCEL CATELLIER**

7 - - - - -

8 **M. MARCEL CATELLIER :**

9 Merci, Monsieur le Président, Messieurs les
10 commissaires.

11 Je me présente, Marcel Catellier, préfet de la
12 MRC de Montmagny depuis déjà trois (3) ans.
13 J'ai aussi l'honneur d'être président de la
14 Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches.
15 Mais aujourd'hui, je m'adresse à la Commission à
16 titre de préfet et aussi de maire de
17 Cap-Saint-Ignace. Ça, on ne peut pas m'en
18 vouloir de toujours le mentionner, vous devez le
19 comprendre, si vous connaissez la belle
20 municipalité de Cap-Saint-Ignace.

21 Tout d'abord, bienvenue dans la MRC de Montmagny
22 et dans la région de Chaudière-Appalaches. Vous
23 êtes en début de consultation sur la nouvelle
24 carte électorale que vous proposez suite, et
25 j'en suis convaincu, à un exercice laborieux et

1 exigeant. Réussir à conjuguer des notions
2 d'appartenance géographique et sociale, des
3 critères de population moyenne par comté et les
4 traditions doit sans doute s'avérer difficile.
5 Parlons maintenant des MRC et des communautés
6 d'intérêts à respecter. Ça me rappelle la
7 définition des MRC, un exercice qui a été
8 réalisé au début des années quatre-vingt (80),
9 afin d'identifier des communautés d'intérêts qui
10 auraient à réaliser la protection et la mise en
11 valeur du territoire et, ultérieurement,
12 plusieurs autres mandats.
13 Depuis ce temps, mis à part le territoire des
14 MRC plus urbaines, le territoire des MRC est
15 resté stable, ce qui est, à mon avis, un atout
16 pour la représentation de notre milieu.
17 Les populations des MRC varient selon les
18 milieux. Malgré ces différences en matière de
19 démographie, une MRC populeuse n'est pas
20 défavorisée par rapport aux MRC de plus faible
21 population. Les MRC ont les mêmes mandats et
22 doivent répondre aux nombreuses responsabilités
23 prescrites par le gouvernement du Québec.
24 Étant des créatures du gouvernement du Québec,
25 les MRC et les municipalités locales exercent

1 des compétences qui sont votées par les députés
2 de l'Assemblée nationale. La première
3 responsabilité attribuée aux MRC a été
4 l'aménagement du territoire. En région, la
5 gestion du territoire constitue une
6 responsabilité sous-estimée par les décideurs ou
7 commentateurs de l'activité politique plus près
8 des problématiques urbaines.
9 Parlons maintenant de la dimension des
10 territoires versus le nombre d'électeurs. Dans
11 les discussions qui ont eu lieu au cours des
12 dernières semaines, les commentateurs de
13 l'actualité parlaient de l'égalité des votes
14 pour les citoyens, mais peu du territoire. Le
15 Québec, c'est beau, mais c'est aussi très grand.
16 Les routes, les mines, la forêt, l'énergie, les
17 transports, la faune, l'environnement, la
18 villégiature, l'agriculture, le tourisme, etc.,
19 sont des sujets particulièrement reliés à la
20 dimension d'un territoire.
21 Un grand territoire apporte des tâches et des
22 responsabilités à ses représentants, tant aux
23 élus des MRC et du monde municipal qu'aux élus
24 de l'Assemblée nationale.
25 Le transport collectif, les services éducatifs

1 et de santé, le développement industriel et la
2 culture ne sont pas des responsabilités
3 spécifiques aux milieux ruraux, mais constituent
4 des défis de taille au sein des milieux peu
5 densifiés, aux prises avec une attraction des
6 grandes villes.

7 Les élus doivent être innovateurs et communiquer
8 les problématiques des régions pour en assurer
9 des services à leur population. En région, tant
10 le député et son équipe que le préfet doivent
11 être au courant de tous ces éléments et
12 communiquer ces problématiques à l'Assemblée
13 nationale.

14 De plus, le député n'a pas seulement un préfet
15 ou deux (2) à rencontrer, mais chacun des maires
16 des municipalités locales qui, contrairement aux
17 maires des grandes villes, n'ont pas d'accès
18 direct aux ministres ou à la fonction publique.
19 Il y a une limite humaine pour un député à
20 représenter efficacement un nombre de
21 municipalités.

22 La détermination des circonscriptions
23 électorales doit tenir compte du nombre d'élus
24 avec qui le député doit échanger et que ce
25 dernier devra représenter à l'Assemblée

1 nationale. Le député est porte-parole de la
2 circonscription en région.
3 Au cours des dernières semaines, une évidence
4 est apparue. Montréal et les milieux influents
5 au niveau des médias ont beaucoup moins besoin
6 de défenseurs élus que les milieux plus ruraux
7 ou éloignés des centres de décision. Un
8 exemple, lorsque le ministre proposait de revoir
9 la Loi électorale, la presse écrite et les
10 médias en général défendaient l'égalité des
11 votes des citoyens. On reprochait à quiconque
12 proposait une réflexion sur la Loi sur les
13 circonscriptions électorales d'avoir des
14 intentions antidémocratiques. Les
15 préoccupations des régions passaient au second
16 plan dans le questionnement des médias
17 nationaux.
18 En région, que ce soit en régions ressources ou
19 régions centrales ou en milieu rural, le député
20 et, quand il en a l'occasion, le préfet, sont
21 les porte-parole qui exposent les réalités
22 régionales.
23 Les grands centres urbains constituent en
24 général le milieu de vie des personnes oeuvrant
25 au sein des médias nationaux et de la haute

1 fonction publique. À ce niveau, la
2 circonscription rurale est nettement défavorisée
3 face à la circonscription plus urbaine.
4 Les régions administratives maintenant. Le
5 gouvernement du Québec a aussi divisé le
6 territoire en régions. Elles aussi
7 correspondent à des milieux socio-économiques
8 établis. Dans un contexte de régionalisation,
9 de plus en plus de missions sont attribuées aux
10 régions. Les CRÉ, il faut bien spécifier qu'on
11 parle ici de la Conférence régionale des élus,
12 ont été constituées. On pourrait dire qu'elles
13 sont une évolution du CRCD, le Conseil régional
14 de concertation et de développement, et elles
15 font une place importante aux élus, tant ceux
16 des villes, des MRC que des députés.
17 Il existe présentement une différenciation entre
18 les régions. Certaines sont dites ressources,
19 d'autres se qualifient de centrales. Des
20 programmes différents s'appliquent au territoire
21 des régions, dépendamment de leur statut.
22 Dans le contexte de la régionalisation, le
23 gouvernement du Québec demande aux CRÉ, aux
24 Conférences régionales, de dispenser des
25 services qui, autrefois, étaient offerts par

1 différents ministères. J'en ai comme exemple la
2 Commission régionale des ressources naturelles
3 du territoire et de l'énergie, des programmes de
4 développement économique, les ententes
5 spécifiques. Ne pas tenir compte de ces limites
6 administratives pour une circonscription
7 électorale est impensable au niveau du travail
8 d'un élu de l'Assemblée nationale, d'autant plus
9 si la frontière entre une région ressource et
10 une région centrale divise un comté, comme c'est
11 le cas dans la proposition initiale du douze
12 (12) mars dernier.

13 En deux mille huit (2008), pareil scénario était
14 improductif et au cours des prochaines années,
15 il sera invivable pour un député qui veut faire
16 son travail de représentation à l'Assemblée
17 nationale ou s'impliquer, comme il se doit, au
18 sein des Conférences régionales des élus.

19 Parlons maintenant du Pacte rural. Le
20 gouvernement du Québec a signé un pacte avec le
21 monde municipal, le Pacte rural. Pour nous,
22 c'est plus qu'un document, c'est une entente
23 entre deux (2) partenaires qui vise à valoriser
24 le milieu rural pour que l'ensemble du Québec
25 soit occupé, qu'il soit dynamique et que la vie

1 soit agréable en région.
2 Le mouvement d'urbanisation est un phénomène qui
3 se produit à l'échelle mondiale. Les États
4 doivent faire des efforts pour conserver des
5 milieux ruraux dynamiques. Une baisse de la
6 représentativité des régions et des milieux
7 ruraux saboterait cette belle entente qui
8 précise que toutes les interventions du
9 gouvernement du Québec ne doivent pas aller à
10 l'encontre de la politique de la ruralité
11 convenue entre les MRC et le gouvernement.
12 Non seulement il existe une politique nationale
13 de la ruralité, mais il existe aussi une
14 préoccupation gouvernementale d'aide aux milieux
15 dévitalisés, soit des milieux en perte de
16 population et de vieillissement de celle-ci, des
17 problèmes de niveau de scolarité ou de revenus,
18 bref, des milieux où on retrouve des citoyens
19 qui ont le plus besoin qu'on se préoccupe d'eux,
20 ce qui intensifie la tâche des représentants à
21 l'Assemblée nationale.
22 Le sud des territoires des MRC de Montmagny et
23 de l'Islet compte plusieurs municipalités dites
24 dévitalisées et aussi mono-industrielles en
25 raison de leur dépendance de l'industrie du

1 bois. Vous devez en connaître quelque chose,
2 Monsieur le Président, étant donné que vous
3 provenez de Saint-Pamphile. Du côté de la MRC
4 de Montmagny, ce sont les huit (8) municipalités
5 de Montmagny-Sud qui sont dévitalisées. La Loi
6 électorale prévoit des exceptions. Sans être un
7 spécialiste de la Loi électorale, je crois
8 comprendre que l'article 17 mentionne que la
9 Commission peut, exceptionnellement, s'écarter
10 de la règle de plus ou moins vingt-cinq (25 %)
11 du quotient moyen d'électeurs si elle juge que
12 l'application de la règle affecte le principe du
13 respect de représentation effective des
14 électeurs.

15 Nous considérons qu'il y a matière à révision du
16 projet de découpage de la circonscription
17 électorale proposé par la Commission. Le
18 territoire des MRC de Montmagny et de L'Islet
19 présente les particularités suivantes qui font
20 en sorte qu'une attention particulière doit lui
21 être apportée. C'est un territoire rural à la
22 limite de la région Chaudière-Appalaches avec
23 une région ressource, soit celle du
24 Bas-Saint-Laurent; plusieurs municipalités sont
25 dévitalisées; la population est en décroissance,

1 mais grâce à des efforts réalisés au cours des
2 dernières années, on constate un ralentissement
3 de cette décroissance.

4 Deux (2) MRC qui couvrent une superficie de plus
5 de trois mille six cents (3 600) kilomètres
6 carrés, soit plus de sept (7) fois la dimension
7 de l'île de Montréal. Le territoire y est tout
8 municipalisé, c'est dire qu'il n'y a pas de
9 territoire non organisé, des TNO. Vingt-huit
10 (28) municipalités sont présentes sur le
11 territoire. Agrandir encore le comté pour y
12 intégrer une autre MRC qui, en plus, est située
13 dans une autre région administrative,
14 dépasserait les limites de la juste
15 représentativité de la population et anéantirait
16 les efforts des communautés à revitaliser le
17 milieu.

18 Ces quelques réflexions qui vous ont été
19 proposées tentent d'expliquer pourquoi la MRC de
20 Montmagny a adopté la résolution suivante, et je
21 vous en fais part à titre de recommandation :

22 **«Considérant que le douze (12) mars**
23 **dernier, la Commission de la**
24 **représentation électorale déposait sa**
25 **proposition de nouvelle carte**

1 électorale;
2 Considérant que la nouvelle carte
3 proposée prévoit des changements
4 majeurs pour certaines
5 circonscriptions, notamment celles de
6 l'Est-du-Québec, la Gaspésie, le Bas-
7 Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches,
8 parce qu'en raison de la diminution de
9 leur poids démographique, elles se
10 retrouvent ou sont sur le point de
11 devenir en situation d'exception par
12 rapport aux critères de la Loi
13 électorale;
14 Considérant que cette révision de la
15 carte électorale signifie la
16 disparition de comtés, notamment celui
17 de Montmagny-L'Islet;
18 Considérant que la révision de la carte
19 électorale tient peu compte des
20 territoires des institutions
21 partenaires ou mandataires du
22 gouvernement du Québec, comme par
23 exemple les commissions scolaires,
24 Conférences régionales des élus, Centre
25 local de développement, Associations

1 redécoupage avec ses effets pressentis
2 vient démontrer l'urgente nécessité
3 d'apporter des ajustements à la Loi
4 électorale pour éviter un
5 appauvrissement de la structure de
6 notre société;
7 En conséquence, il a été unanimement
8 résolu que la MRC de Montmagny s'oppose
9 fermement au projet de révision de la
10 carte électorale du Québec;
11 Que la MRC de Montmagny demande au
12 Parlement du Québec qu'une révision
13 profonde des éléments de réflexion et
14 de décision soit entreprise
15 immédiatement par le législateur,
16 révision incluant dans sa forme des
17 éléments de calcul en rapport avec
18 l'occupation dynamique du territoire
19 québécois et respectant le droit à la
20 représentativité de chacun, nonobstant
21 son milieu de vie;
22 Que les circonscriptions électorales
23 soient créées, sauf exception, dans le
24 respect des limites des MRC et ne
25 regroupant pas plus que deux (2) MRC

1 par circonscription;
2 Qu'il n'y ait pas de chevauchement de
3 limites administratives pour une
4 circonscription électorale;
5 Que le calcul du nombre de
6 circonscriptions électorales soit
7 établi par région administrative, ratio
8 nombre de circonscriptions versus la
9 population et que, ensuite, il y ait
10 répartition des circonscriptions
11 électorales sur la base d'une ou deux
12 (2) MRC;
13 Que le principe de l'égalité du nombre
14 d'électeurs par circonscription dans
15 une même région administrative ne soit
16 pas un critère prépondérant;
17 Qu'en raison de la faible densité de la
18 population, de la dimension du
19 territoire et du nombre de
20 municipalités à desservir, il puisse y
21 avoir des exceptions sur le nombre
22 d'électeurs inscrits dans une
23 circonscription;
24 Que les circonscriptions électorales
25 constituées de territoires de MRC en

1 **perte de population puissent être**
2 **considérées comme des exceptions au**
3 **sens de la loi;**
4 **Qu'en raison de l'application de**
5 **l'ensemble de ces critères énumérés**
6 **ci-haut, une circonscription**
7 **électorale, comme celle constitué des**
8 **MRC de Montmagny et L'Islet, puisse**
9 **demeurer.**
10 **Et ça a été adopté.»**

11 On comprend que les points demandant au
12 gouvernement du Québec de revoir la Loi
13 électorale n'ont malheureusement pas été retenus
14 par celui-ci. La demande de conserver une
15 circonscription électorale Montmagny-L'Islet
16 formée de deux (2) MRC vous est toutefois
17 soumise et même si cette circonscription
18 électorale était sous la barre du moins de
19 vingt-cinq pour cent (25 %) du quotient
20 d'électeurs moyen, soit approximativement un peu
21 plus de trente-trois mille (33 000) électeurs,
22 elle serait, à notre avis, une exception fort
23 acceptable.

24 En ce qui a trait au nombre de comtés à
25 Chaudière-Appalaches, il pourrait être maintenu

1 à huit (8) tout respectant une moyenne
2 d'électeurs par comté comparable aux régions
3 ressources, soit une moyenne pour ces dernières
4 de trente-huit mille six cents (38 600)
5 électeurs. Dans ce cas, le principe que nous
6 élaborions au préalable devrait s'appliquer au
7 sein de la région Chaudière-Appalaches.
8 Certaines circonscriptions seraient plus
9 populeuses, d'autres moins, mais cela
10 n'affecterait pas la représentativité de la
11 région, tout en respectant les communautés
12 d'intérêts et les circonscriptions nécessitant
13 une attention particulière.

14 Considérant les quelques jours que nous avons
15 eus pour préparer notre position, nous
16 participerons à la réflexion sur le sujet de la
17 nouvelle carte électorale avec nos collègues de
18 la Conférence régionale des élus
19 Chaudière-Appalaches qui déposeront un mémoire
20 aux audiences qui seront tenues à Lévis.

21 Je vous remercie de votre attention.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Très bien. Merci, Monsieur le préfet.

24 Alors, je comprends effectivement, ce que vous
25 souhaiteriez, c'est une circonscription

1 d'exception pour Montmagny-L'Islet?

2 **M. MARCEL CATELLIER :**

3 Oui...

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 O.K.

6 **M. MARCEL CATELLIER :**

7 ... effectivement, à cause du territoire. Quand
8 je disais tout à l'heure, ça peut paraître
9 énorme si on regarde bien sûr, et éliminons la
10 population, on a quand même trois mille six
11 cents (3 600), trois mille sept cents (3 700)
12 kilomètres carrés, on est en région pas
13 tellement loin des centres et c'est sept (7)
14 fois plus grand que le territoire de la Ville de
15 Montréal. Alors, un député qui a à composer
16 avec vingt-sept (27), vingt-huit (28) conseils
17 municipaux... on disait à la blague tout à
18 l'heure avec des collègues, écoutez, le maire de
19 Montréal, je ne pense pas qu'il appelle un
20 député pour dire : «Est-ce que tu aurais un
21 vingt mille dollars (20 000 \$) de ton budget
22 discrétionnaire pour réparer la rue Sherbrooke à
23 Montréal?» Je pense qu'il prend le téléphone et
24 puis il appelle le PM et puis il dit : «Ça me
25 prendrait trois milliards (3 G) pour réparer ma

1 rue», hein.
2 Alors, nous, ici, c'est notre lot, ça. Alors,
3 vous vous imaginez si le député, par exemple,
4 avait quarante-quatre (44) ou quarante-cinq (45)
5 municipalités, c'est inconcevable. On ne peut
6 pas exiger de ces gens-là d'être des surhumains.
7 On ne peut pas exiger ça. On veut qu'ils soient
8 efficaces, il faut leur donner les outils pour
9 être efficaces et les moyens de l'être
10 également.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, évidemment, il y en a déjà beaucoup, il y
13 en a une vingtaine de circonscriptions au Québec
14 qui font actuellement exception, c'est bien
15 certain que les propos que vous avez tenus, on
16 va les entendre souvent dans ces régions-là.

17 **M. MARCEL CATELLIER :**

18 Oui.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Alors, la question se pose véritablement :
21 Est-ce qu'on peut, dans le contexte actuel,
22 prévoir la multiplication des exceptions?

23 La loi, ce qu'elle prévoit, c'est qu'on doit,
24 après chaque deux (2) élections, prendre en
25 considération les mouvements de population et

1 c'est ce qu'on a fait. Ce n'est pas facile ce
2 qu'on a à faire, vous vous en doutez bien, et on
3 a essayé autant que possible de respecter les
4 communautés naturelles. Évidemment, le carcan
5 juridique dans lequel on est est quand même
6 assez contraignant. On vous rappelait déjà
7 qu'on avait dû suivre une décision qui a été
8 rendue par la Cour suprême en mil neuf cent
9 quatre-vingt-onze (1991) où là, en fait, on nous
10 disait : bien là, il faut prendre la moyenne,
11 puis si on s'en éloigne, pas plus que vingt-cinq
12 pour cent (25 %) en plus ou en moins pour
13 respecter les communautés naturelles, donc vous
14 avez cette marge de manoeuvre-là. Au-delà de
15 ça, ça doit être très exceptionnel.
16 Les circonscriptions qui actuellement dans notre
17 proposition sont reconnues comme étant
18 exceptionnelles, c'est, évidemment, les
19 îles-de-la-Madeleine, on ne peut pas y toucher,
20 elles sont protégées par la Loi, la Loi les
21 protège, la Commission n'a pas compétence pour
22 affecter le territoire de cette circonscription
23 électorale. L'autre c'est l'Ungava. Alors,
24 c'est plus de la moitié du territoire du Québec.
25 Même s'il y a à peu près vingt-deux mille (22

1 000) électeurs qui y vivent, là-dessus il n'y a
2 personne qui nous reproche d'en avoir fait une
3 exception.
4 Pour les autres circonscriptions, alors c'est
5 une réflexion qui s'impose. Évidemment, dans
6 votre mémoire, vous faites plusieurs suggestions
7 d'amélioration à la loi qui pourraient permettre
8 de diviser de façon différente le Québec à des
9 fins électorales. Comme vous le dites, pour
10 l'instant ça n'a pas été retenu.
11 On se souviendra des débats des derniers jours
12 au Parlement où, là, en fait, dans un premier
13 temps, le ministre Pelletier avait annoncé son
14 intention de vouloir s'entendre avec les partis
15 d'opposition pour arrêter les travaux de la
16 Commission, on n'avait pas encore commencé nos
17 auditions, là, c'était juste avant, pour
18 discuter justement, faire des propositions
19 nouvelles ou même demander à la Commission
20 d'étudier s'il n'y aurait pas d'autres façons de
21 diviser le territoire.
22 Et il nous avait promis, heureusement, une
23 position avant le vingt et un (21) avril, qui
24 était la date de nos débuts de travaux. On l'a
25 eue le jeudi qui précédait. Alors, on était

1 serré dans le temps, on a dit : bon, vu qu'il
2 n'y a pas entente entre les partis politiques,
3 nous allons continuer, en fait, notre... nous
4 allons commencer et continuer notre
5 consultation, donc continuer, poursuivre nos
6 travaux de révision de la carte.

7 On vous a entendu, on va certainement entendre
8 aussi d'autres régions nous tenir un discours
9 qui risque de se rapprocher du vôtre et ensuite
10 on aura à délibérer, décider qu'est-ce qu'on
11 fait, à la lumière de tout ce qu'on aura
12 entendu, pour vous soumettre, encore une fois,
13 comme je vous le disais plus tôt, une
14 proposition au mois d'octobre, lors de
15 l'ouverture de la session.

16 Il y a une question que j'aimerais vous poser.
17 Effectivement, quand on a choisi d'appeler
18 Côte-du-Sud, dans notre livre à nous, suivant la
19 connaissance historique qu'on avait de la
20 région, c'est quelque chose qui se tient, ça, la
21 Côte-du-Sud en regroupant, en fait, L'Islet...
22 Kamouraska, L'Islet et Montmagny. Est-ce que
23 c'est la même vision que vous avez, en fait, de
24 cette région?

25 **M. MARCEL CATELLIER :**

1 Vous me permettrez de diverger...

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 S'il vous plaît, oui.

4 **M. MARCEL CATELLIER :**

5 ... d'opinion.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 O.K.

8 **M. MARCEL CATELLIER :**

9 Je pense que quand on est dans les grands
10 centres et on parle de la Côte-du-Sud, d'après
11 moi, ça ne veut pas nécessairement dire
12 grand-chose, à part que de se situer fort
13 probablement au sud du fleuve. Mais quand on
14 parle Montmagny-L'Islet, je pense que là on
15 cible un endroit très précis, là, qui est
16 Montmagny, qui est L'Islet. Côte-du-Sud, je ne
17 pense pas que ça puisse tenir la route, là, au
18 niveau de l'identification de ce que nous
19 sommes, là.

20 Nous sommes dans Montmagny-L'Islet. Bien sûr,
21 historiquement, il y avait un comté, vous l'avez
22 peut-être connu sans vouloir trop vous vieillir,
23 il y avait un comté à L'Islet et il y avait un
24 comté à Montmagny, vous vous rappelez...

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Bien oui.

2 **M. MARCEL CATELLIER :**

3 ... certainement, alors dans les années soixante
4 et... en tout cas, je ne m'avancerai pas dans
5 les années, mais il y a eu un mariage des deux
6 (2) comtés et ç'a toujours été connu sous le
7 comté de Montmagny-L'Islet.

8 Quand on place un nom, c'est plus facile, je
9 pense, de... Si je vous demandais, vous, là, la
10 MRC du Chemin-du-Roy c'est où, peut-être vous
11 auriez de la difficulté à me répondre. Mais si
12 je vous disais la MRC de Roberval, peut-être que
13 vous seriez où c'est. Alors, c'est un peu la
14 même chose.

15 Nous, on pense que Côte-du-Sud, là, c'est un
16 beau nom, c'est un beau titre, on en est tous
17 fiers, mais on aime mieux Montmagny-L'Islet, je
18 pense que ça nous identifie à l'extérieur, là,
19 de notre région, là, comme étant un endroit très
20 précis.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Merci, Monsieur le préfet.

23 **M. MARCEL CATELLIER :**

24 On y tient.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Oui.

2 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3 Vous souhaitez qu'on adopte les mêmes pratiques
4 que le registre d'état civil, quoi?

5 **M. MARCEL CATELLIER :**

6 Bien, c'est ça.

7 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

8 Ou à peu près. Le nom de la mère et puis le nom
9 de l'enfant.

10 **M. MARCEL CATELLIER :**

11 Bien, pourquoi pas?

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Le nom du père.

14 **Me MARCEL CATELLIER :**

15 Pourquoi pas?

16 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

17 Merci.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Est-ce que vos avez des commentaires, John?

20 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

21 Juste pour dire que j'apprécie beaucoup vos
22 remarques concernant l'importance des MRC, c'est
23 la première fois qu'on entend ces remarques-ci
24 clairement exprimées. J'apprécie beaucoup,
25 parce qu'évidemment, ça faisait partie de notre

1 travail d'essayer de respecter les MRC et
2 j'apprécie beaucoup vos commentaires qui nous
3 pointent dans la bonne direction, enfin...
4 Merci.

5 **M. MARCEL CATELLIER :**

6 Je vous souhaite une bonne réflexion.

7 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

8 Merci.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Merci beaucoup.

11 **M. MARCEL CATELLIER :**

12 Merci.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
15 si vous pouvez appeler la prochaine personne.

16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

17 Oui, tout à fait. J'inviterais maintenant
18 monsieur Francis Lemieux, directeur général de
19 la Chambre de commerce de la MRC de
20 Bellechasse. Je mentionne que les commissaires
21 ont bien reçu votre mémoire.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Alors, bonjour, monsieur Lemieux, nous vous
24 écoutons avec intérêt.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. FRANCIS LEMIEUX

- - - - -

M. FRANCIS LEMIEUX :

Merci beaucoup.

Alors, d'abord, merci de m'accueillir devant vous aujourd'hui. La Chambre de commerce de la MRC de Bellechasse est une organisation regroupant des gens d'affaires situés sur le territoire des vingt (20) municipalités de la MRC de Bellechasse.

Les membres de la Chambre sont des entrepreneurs, des entreprises manufacturières, des travailleurs autonomes, institutions financières, professionnels reliés au monde des affaires, organismes de développement économique, organismes sans but lucratif, etc.

Les trois cent soixante-quinze (375) membres de la chambre proviennent de toutes les municipalités du territoire de Bellechasse et quelques autres proviennent de l'extérieur du territoire.

Un conseil d'administration composé de onze (11) membres gère les activités de la chambre. Le conseil peut compter sur les services de deux

1 (2) ressources humaines, à savoir un
2 coordonnateur à raison de trente (30)
3 heures/semaine et une ressource en télémarketing
4 et comptabilité. Cette seconde ressource est
5 partagée avec deux (2) autres employeurs de la
6 région afin de maintenir un emploi à temps
7 plein.

8 La circonscription électorale de Bellechasse a
9 été créée en dix-huit cent vingt-neuf (1829).
10 Au fil des décennies, son visage a évolué pour
11 devenir aujourd'hui un territoire de trois mille
12 soixante-six (3066) kilomètres carrés regroupant
13 trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze
14 (34 391) électeurs lors du dernier scrutin de
15 mars deux mille sept (2007).

16 Vingt-neuf (29) municipalités rurales réparties
17 en deux (2) municipalités régionales de comté,
18 soit la MRC de Bellechasse avec vingt (20)
19 municipalités et la MRC des Etchemins, neuf (9)
20 municipalités. Il y a quatre (4) municipalités
21 qui sont dans la MRC des Etchemins et qui se
22 retrouvent dans la circonscription de
23 Beauce-Sud.

24 Dans son rapport du douze (12) mars deux mille
25 huit (2008), la Commission de la représentation

1 électorale propose l'ajout de six mille deux
2 cent cinquante-neuf (6 259) électeurs provenant
3 de l'arrondissement Desjardins de la Ville de
4 Lévis, mieux connu dans notre secteur comme
5 étant le secteur de Pintendre.
6 L'ajout de cette portion de territoire est rendu
7 nécessaire afin de répondre aux exigences de la
8 Loi électorale, laquelle précise que le nombre
9 d'électeurs pour une circonscription électorale
10 donnée doit être équivalent pour l'ensemble des
11 cent vingt-cinq (125) circonscriptions, sauf
12 pour les comtés des Iles-de-la-Madeleine. Une
13 moyenne de quarante-cinq mille deux cent sept
14 (45 207) électeurs est requise pour former une
15 circonscription. Le seuil minimal est de
16 trente-trois mille neuf cent cinq (33 905) et le
17 seuil maximal, cinquante-six mille cinq cent six
18 (56 506) est accepté.
19 Lors de la dernière élection générale,
20 Bellechasse comptait trente-quatre mille cinq
21 cent quarante-deux (34 542) électeurs, soit un
22 manque de vingt-trois point six pour cent (23.6
23 %) d'électeurs pour atteindre la moyenne
24 provinciale.
25 La carte électorale actuelle répond aux réalités

1 économiques de Bellechasse. Qui plus est, les
2 frontières du comté de Bellechasse épouse
3 presque parfaitement les frontières des deux (2)
4 MRC qui composent le comté et plusieurs
5 organismes régionaux oeuvrant dans des secteurs
6 différents d'activités utilisent les mêmes
7 frontières pour délimiter leur territoire
8 d'activités.

9 Le député de Bellechasse, peu importe son
10 identité, est le serviteur d'une population
11 rurale ayant les mêmes problématiques quant à
12 son développement touristique, économique et
13 social. Ses actions rejaillissent sur un
14 ensemble de communautés rurales justement parce
15 que les problématiques rencontrées sont
16 similaires.

17 Chez nous, dans Bellechasse, et j'oserai même
18 rajouter dans plusieurs comtés ruraux comme
19 celui de Montmagny/L'Islet qui nous accueille
20 aujourd'hui, le député est un collaborateur de
21 premier ordre auprès de chacune des
22 municipalités et de leur Conseil municipal dans
23 la défense des dossiers auprès du Gouvernement
24 du Québec, ce qui n'est pas du tout la même
25 réalité pour le milieu urbain.

1 On définit la démocratie dans notre système
2 politique comme étant basée sur la Rep by Pop,
3 soit la représentation par la population. Pour
4 Bellechasse comme pour les autres comtés ruraux,
5 la démocratie signifie aussi un député efficace.
6 Pour que cette efficacité soit efficiente, l'une
7 des prémisses de base est de former une
8 circonscription électorale ayant des assises
9 homogènes. C'est ce que le découpage électoral
10 a toujours permis dans le cas de Bellechasse.

11 Quelques commentaires.

12 Tout d'abord, félicitations! Il y a fort à
13 parier que des intervenants qui ont passé ou qui
14 passeront devant cette Commission risquent
15 d'adresser des reproches aux commissaires pour
16 la version préliminaire de la carte électorale
17 déposée le douze (12) mars.

18 Permettez-moi de saluer avec reconnaissance
19 votre décision de conserver dans sa
20 presque intégralité le territoire de Bellechasse.
21 Nous aimons à croire que les commissaires sont
22 sensibles à la réalité rurale vécue dans notre
23 région et du rôle important joué par le député
24 dans une région rurale. Mais nous demeurons
25 vigilants. Nous savons très bien que votre

1 rapport du douze (12) mars dernier se veut un
2 rapport préliminaire, ce qui signifie qu'un
3 rapport final sera déposé un peu plus tard et ce
4 rapport sera exécutoire. Il ne faudrait pas que
5 Bellechasse fasse les frais de règles
6 mathématiques froides et arbitraires et ainsi
7 voir Bellechasse être divisée en une série de
8 portions reliées à différents comtés, comme ce
9 fut le cas dans notre région lors du découpage
10 de la carte électorale, mais au niveau fédéral
11 cette fois-ci.

12 Pintendre dans Bellechasse, est-ce que c'est une
13 bonne idée?

14 Le fait d'annexer le secteur de Pintendre dans
15 Bellechasse nous interroge. Nous sommes au fait
16 que la réalité des gens de Pintendre est
17 presque essentiellement urbaine. Comment un
18 député pourra-t-il être efficace quand la très
19 nette majorité de son territoire est en secteur
20 rural et qu'une toute petite enclave sera en
21 milieu urbain? Est-ce servir les électeurs?
22 Est-ce bien servir les électeurs dans leur
23 quotidien?

24 Le découpage actuel des comtés de Lévis et des
25 Chutes-Chaudière nous apparaît plus adéquat pour

1 le développement de la Ville de Lévis, alors que
2 son territoire urbain est clairement divisé
3 entre deux (2) circonscriptions elles aussi
4 urbaines.
5 Nous avons signalé au début de notre mémoire
6 qu'actuellement nous retrouvons neuf (9) des
7 treize (13) municipalités de la MRC des
8 Etchemins sur le territoire de Bellechasse. En
9 ajoutant les municipalités de Saint-Benjamin,
10 Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie,
11 nous pouvons faire d'une pierre plusieurs coups.
12 Apporter à Bellechasse le nombre d'électeurs
13 requis sans pour autant nuire à la situation de
14 Beauce-Sud. Et vous me permettez ici une
15 parenthèse, hier, bon, j'étais aux audiences que
16 vous avez tenues à Saint-Joseph-de-Beauce et je
17 discutais avec le député de Beauce-Sud et il me
18 partageait qu'à l'heure actuelle, sa
19 circonscription électorale regroupe quatre (4)
20 MRC, dont deux (2) des mini-portions de MRC,
21 incluant celle des Etchemins.
22 Alors, il nous disait : «C'est beaucoup plus
23 facile d'intervenir favorablement dans une
24 région lorsqu'on peut -- comme monsieur
25 Catellier vous l'a souligné auparavant --

1 intervenir avec tout le conseil des maires d'une
2 MRC, le préfet, alors là, on n'a pas d'enclave,
3 on peut poser des actions qui rejaillissent sur
4 tout le territoire».

5 Là, dans ce cas-ci, en ramenant dans Bellechasse
6 quatre (4) municipalités, bien, à ce moment-là,
7 ça... je pense que le travail du député de
8 Bellechasse en faveur des électeurs des
9 Etchemins serait beaucoup plus efficace.

10 Permettre aussi à la MRC des Etchemins d'avoir
11 un seul interlocuteur dans tous ses dossiers
12 auprès du Gouvernement du Québec, alors qu'à
13 l'heure actuelle le député de Bellechasse répond
14 aux doléances de neuf... des électeurs de neuf
15 (9) municipalités sur treize (13) et que celui
16 de Beauce-Sud répond à quatre (4) municipalités
17 sur treize (13).

18 Même dans l'éventualité où la situation... où la
19 suggestion citée ci-dessus trouvait écho au sein
20 de la Commission électorale du Québec, nous
21 suggérons que la portion de l'extrême est de la
22 Ville de Lévis puisse éventuellement être
23 annexée à Bellechasse.

24 Nous vivons plus particulièrement -- nous visons
25 plus particulièrement le secteur situé entre les

1 limites ouest de la Municipalité de Beaumont et
2 la Route Lallemand, à Lévis. Ce secteur possède
3 des caractéristiques similaires à Bellechasse, à
4 savoir un territoire rural où il y a de
5 l'agriculture et où les règles de la CTPAQ
6 régissent ce secteur.

7 Nous savons aussi que le Législateur réfléchit
8 actuellement à la possibilité de modifier la Loi
9 électorale afin de ne pas affaiblir le poids des
10 régions au sein de l'Assemblée nationale du
11 Québec. Nous nous permettons de suggérer
12 quelques pistes.

13 Un nombre fixe de députés par région
14 administrative. Les dix-sept (17) régions
15 administratives du Québec se partagent
16 actuellement les cent vingt-cinq (125) députés
17 de l'Assemblée nationale. Nous suggérons que
18 chacune de ces régions soit assurée par un
19 amendement législatif de conserver le nombre
20 actuel de députés dont elle dispose.

21 Ainsi, actuellement Chaudière-Appalaches dispose
22 de huit (8) députés. Avec l'amendement proposé,
23 notre région serait assurée de toujours
24 conserver son poids politique à l'Assemblée
25 nationale. Évidemment, ce qui est bon pour

1 Chaudière-Appalaches serait bon pour les autres
2 régions aussi.
3 Deuxième suggestion, respecter les délimitations
4 des régions administratives. Un comté ne
5 devrait jamais se retrouver sur deux (2) régions
6 administratives. C'est pourquoi nous suggérons
7 plus haut que les régions administratives se
8 voient consacrer un nombre fixe de députés sur
9 leur territoire.
10 Enfin, nous suggérons l'ajout de trente-quatre
11 (34) députés issus des dix-sept (17) régions
12 administratives du Québec. Un nombre de
13 dix-sept (17) seraient élus sur la base des
14 résultats électoraux de l'ensemble d'une région
15 administrative. Ainsi, une formation politique
16 qui obtient la pluralité des voix sur l'ensemble
17 du territoire d'une région bénéficie d'un député
18 régional.
19 Quant aux dix-sept (17) autres députés, ils
20 seraient élus sur la base des résultats
21 électoraux à l'échelle du Québec. Par exemple,
22 le Parti W récolte quarante pour cent (40 %) des
23 voix à l'échelle du Québec; le Parti X, trente
24 (30 %); le Parti Y, vingt (20 %); et le Parti Z,
25 dix (10 %), les dix-sept (17) députés seraient

1 donc répartis au prorata des voix exprimées au
2 niveau du Québec.
3 En conclusion, selon nous, les principales
4 questions qui doivent guider les commissaires
5 dans leur réflexion quant au découpage de la
6 carte électorale, sont les suivantes :
7 Est-ce que le territoire d'un comté présente
8 suffisamment de similarités favorisant un
9 travail efficace au député qui y sera élu?
10 Est-ce que les intérêts des régions y sont bien
11 servis?
12 Nous remercions la Commission de la
13 représentation électorale du Québec d'avoir pris
14 le temps de nous entendre et lui assurons de
15 notre intérêt et de notre collaboration dans la
16 poursuite de ses travaux.
17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
18 Merci, monsieur Lemieux. Une présentation très
19 intéressante.
20 Vous savez qu'on... je me souviens en deux mille
21 (2000), lors de notre consultation publique sur
22 la carte électorale qui est actuellement en
23 vigueur, alors on est allé faire une audition
24 publique exactement dans la région de la Beauce
25 où on avait prévu -- c'était à Saint-Georges --

1 on avait prévu ramener dans la circonscription
2 de Bellechasse les municipalités de
3 Saint-Benjamin, Sainte-Aurélie et c'est...
4 Saint-Propre...

5 **M. FRANCIS LEMIEUX :**

6 Hum hum.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Je ne sais pas si vous connaissez madame Pépin,
9 l'ex-mairesse de Saint-Benjamin, qui était
10 venue, en fait, nous célébrer l'hymne à la
11 Beauce et...

12 **M. FRANCIS LEMIEUX :**

13 Je pense que vous l'avez entendue allègrement
14 hier.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Oui. Et nous menacer que si jamais on voulait,
17 même dans le futur, introduire ces municipalités
18 dans Bellechasse, elle reviendrait, si elle
19 était encore vivante, nous disait-elle, nous
20 hanter.

21 Alors... petite anecdote amusante.

22 **M. FRANCIS LEMIEUX :**

23 Hum hum.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 C'est une personne qui était tout à fait

1 charmante et elle était très très intéressante
2 aussi. Mais tout ça pour dire qu'on avait
3 compris, lors de cette audition publique là
4 qu'on avait tenue à l'époque, que ces gens-là
5 s'identifiaient beaucoup beaucoup à la Beauce,
6 même s'ils étaient... s'ils n'étaient pas dans
7 la MRC de Beauce-Sud.
8 Alors, c'est ça qui nous a un peu... un peu
9 surpris. Hier aussi, vous avez entendu des...
10 des deux (2) municipalités qui sont dans la MRC
11 du Granit, Saint-Robert Bellarmin et
12 Saint-Ludger, qu'eux aussi prétendent qu'ils
13 sont Beaucerons et non pas, en fait, dans
14 Mégantic-Compton.
15 Alors, on essaie... nous, notre préoccupation,
16 c'était vraiment -- puis je pense que ça
17 apparaîtrait, en tout cas, ici -- on essayait
18 vraiment de faire correspondre le plus possible
19 les circonscriptions proposées avec les MRC.
20 On se rend compte à écouter les gens que,
21 parfois, ce n'est pas toujours facile. Ce n'est
22 pas toujours facile. Il y a des gens qui nous
23 disent : «Bien, c'est une erreur de nous avoir
24 mis dans telle MRC, nous, on est bien plus avec
25 telle autre, mais on a appris à vivre avec ça,

1 ça fait maintenant plus de vingt-cinq (25) ans».
2 Ça, c'est sûr que c'est des propos qu'on entend
3 et qu'il faut, nous, à partir de là, voir et
4 évaluer qu'est-ce qui peut être fait pour
5 essayer de satisfaire le plus possible les gens
6 qui nous font des représentations. Mais ce
7 n'est pas... je voulais juste vous dire ça que
8 ce n'est pas évident. Ce n'est pas évident, là.
9 Pintendre, effectivement, quant à nous, on sait
10 bien qu'il y a... le Pintendre qui est tout près
11 de l'autoroute est plutôt urbain, hein, c'est
12 un... en réalité, c'est la banlieue de Lévis,
13 mais plus on... ce n'est plus très long qu'on
14 arrive vraiment dans une région beaucoup plus
15 rurale, là, quand on s'en va vers Saint-Henri,
16 Saint-Anselme, on arrive vraiment dans une
17 région qui est beaucoup plus homogène. En tout
18 cas, c'est la vision qu'on en avait.
19 Vous avez toute une série de mesures
20 d'améliorations ou de suggestions pour améliorer
21 la loi. Écoutez, c'est une réflexion, comme
22 vous le savez, qui aurait pu se tenir ce
23 printemps à la place des auditions publiques,
24 qui n'a pas eu lieu.
25 Par ailleurs, je pense que ce n'est pas fini ça.

1 Rappelez-vous, possiblement, je ne sais pas si
2 vous avez eu l'occasion de prendre connaissance
3 du rapport que j'ai produit au gouvernement
4 suite à un mandat qui m'a été donné l'année
5 précédente, à l'Assemblée nationale, le rapport
6 a été produit à l'Assemblée nationale pour
7 examiner une forme de représentation à scrutin
8 mixte proportionnel.

9 **M. FRANCIS LEMIEUX :**

10 Oui oui.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, ce que vous dites, les suggestions que
13 vous faites, il y a certains éléments qui se
14 rapprochent un petit peu de ce qui a été proposé
15 dans ce document-là, de ce qui a été analysé par
16 notre institution. Je me dis que le débat va
17 revenir un jour, là.

18 Pour l'instant, on comprend que les partis
19 politiques, tous confondus, ne se sentent pas
20 prêts à faire aboutir un projet comme celui-là.
21 C'est une réflexion qui est actuellement en
22 suspend, mais qui est, en fait, présente
23 depuis... on pourrait même reculer au début du
24 vingtième siècle, mais ça a été assez intense au
25 cours, disons, des trente (30), trente-cinq (35)

1 dernières années. Pour l'instant, évidemment,
2 il n'y a rien de changé, donc nous, on agit avec
3 la loi telle qu'elle est.
4 Lorsque j'avais déposé le rapport de deux mille
5 un (2001), dans la conclusion, j'amenais les
6 gens à faire une réflexion sur les difficultés
7 qu'on avait eues à faire la carte de deux mille
8 un (2001).
9 Il y a eu une réflexion. La réflexion, en fait,
10 c'est, à mon avis, tout ce qui a entouré, en
11 fait, les États généraux qui ont lieu en deux
12 mille trois (2003), deux mille quatre (2004),
13 avec monsieur Charbonneau qui était à l'époque
14 Ministre responsable de la réforme des
15 institutions démocratiques, monsieur Béland, et
16 la Commission parlementaire spéciale, là, qui
17 avait examiné l'avant-projet de loi sur la
18 refonte de la Loi électorale.
19 Donc, le processus de discussions, d'échanges
20 est enclenché, mais c'est, on s'en rend bien
21 compte, quelque chose de très sensible et qui ne
22 peut pas se décider du jour au lendemain, il
23 faut, je dirais, laisser mûrir les esprits à ces
24 choses-là.
25 Alors, on ne sait pas quand ça va arriver, mais

1 peut-être qu'un jour ça va arriver. En
2 attendant, on fait avec la loi qu'on a.
3 Possiblement qu'il y a des améliorations qui
4 pourraient y être apportées même dans l'état où
5 elle est.

6 Et encore une fois, notre présence ici, c'est
7 pour vous écouter, pour voir, en fait, malgré
8 les contraintes légales dans lesquelles on est,
9 les contraintes constitutionnelles dans
10 lesquelles on est, qu'est-ce qui pourrait être
11 fait pour essayer le plus possible de satisfaire
12 ceux qui prennent la peine de venir se présenter
13 devant nous.

14 Oui?

15 **M. FRANCIS LEMIEUX :**

16 Avec tout le respect que je vous dois, monsieur
17 Blanchet, quand vous parlez effectivement que la
18 mairesse vous avait menacé de vous hanter, là,
19 moi, ce que j'aimerais qui soit retenu comme
20 message, c'est que les communautés rurales qui
21 sont déjà habituées de travailler ensemble au
22 sein d'une MRC, elles ont développé entre elles
23 un paquet d'affinités. Elles ont développé
24 aussi des façons de travailler ensemble, des
25 façons d'aborder des problématiques communes

1 ensemble, et je pense que ça serait bien servir
2 -- je ne veux pas me faire l'avocat des gens de
3 ces quatre (4) municipalités-là -- mais je pense
4 que ça serait bien servir les intérêts de
5 municipalités rurales à l'intérieur d'une même
6 MRC d'avoir le même député.

7 Alors, quand ils ont... quand ces
8 municipalités-là ont des problématiques et que
9 neuf (9) vont voir Pierre et que quatre (4) vont
10 voir Jacques, s'ils sont de la même formation
11 politique, bravo, mais s'ils sont un de chaque
12 côté de l'Assemblée nationale, c'est qui qui en
13 est le grand perdant, ce sont les citoyens en
14 bout de course, primo.

15 Et secondo, moi je voudrais vous dire que le
16 maire de Lévis, comme monsieur Catellier vous
17 citait tout à l'heure, probablement qu'elle a
18 beaucoup plus d'accès faciles aux hautes sphères
19 de la Fonction publique pour défendre l'ensemble
20 de son territoire.

21 Alors, si on confie la petite enclave de
22 Pintendre à Bellechasse, quelle sorte de travail
23 efficace le député de Bellechasse pourra faire?
24 Alors, moi... les prémisses qui ont guidé un peu
25 notre réflexion chez nous, c'est : Quelles sont

1 les conditions optimales qu'on peut donner à
2 notre député -- puis encore une fois peu importe
3 son allégeance politique -- pour qu'il puisse
4 servir adéquatement une communauté homogène?
5 Alors, c'est là-dessus qu'on dit... il n'y a pas
6 de honte à être Bellechassois, vous savez...

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Oui, je suis convaincu.

9 **M. FRANCIS LEMIEUX :**

10 ... ou Etcheminois.

11 Alors, merci beaucoup de m'avoir accueilli.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 C'est moi qui vous remercie.

14 Est-ce mes collègues ont des commentaires?

15 C'est beau?

16 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

17 Merci.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Merci infiniment.

20 **M. FRANCIS LEMIEUX :**

21 Bienvenue.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Alors, s'il vous plaît, monsieur le secrétaire,
24 le prochain intervenant?

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1 Oui, j'appellerais maintenant monsieur Yvon
2 Godbout, consultant. Monsieur Godbout
3 représente l'Association libérale de
4 Montmagny/L'Islet. Il sera accompagné, je crois,
5 de monsieur Norbert Morin et de monsieur Camille
6 Cloutier.

7 Je voudrais mentionner que nous avons reçu le
8 mémoire, donc, de l'Association libérale de
9 Montmagny.

10 Je voudrais aussi mentionner que si jamais à la
11 suite de votre intervention, monsieur Godbout,
12 vos collègues ont à intervenir ou à répondre à
13 des questions, ce serait grandement apprécié,
14 pour les fins de l'enregistrement, qu'ils
15 s'identifient avant de le faire.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors, merci. Bonjours, messieurs, bienvenue.
18 En nous vous écoutons avec attention.

19 - - - - -

20 **PRÉSENTATION DE M. YVON GODBOUT**

21 - - - - -

22 **M. YVON GODBOUT :**

23 Merci, Monsieur le Président, de nous
24 accueillir.

25 Je voudrais présenter les gens qui

1 m'accompagnent. Premièrement, monsieur Norbert
2 Morin. Monsieur Morin a oeuvré au sein du parti
3 depuis plus de trente (30) ans, a occupé
4 plusieurs postes au sein du parti. Il a été
5 député de Montmagny/L'Islet de deux mille trois
6 (2003) à deux mille sept (2007).
7 Et monsieur Camille Cloutier. Monsieur Cloutier
8 fait partie de l'exécutif de l'Association de
9 Montmagny. Il est aussi membre de la Commission
10 politique Chaudière-Appalaches.
11 Alors, Monsieur le Président... -- je vais
12 l'approcher. Ça va. Est-ce que ça va comme ça?
13 Messieurs les Commissaires.
14 L'Association libérale de Montmagny/L'Islet a
15 pris connaissance du rapport de la Commission de
16 la représentation électorale concernant la
17 réforme de la carte électorale et désire faire
18 part de ses observations et commentaires sur
19 l'avenir réservé à la circonscription de
20 Montmagny/L'Islet.
21 Le rapport propose le regroupement de notre
22 circonscription avec la partie Kamouraska et de
23 celle de Kamouraska et Témiscouata, en créant
24 ainsi la nouvelle circonscription de
25 Côte-du-Sud. Cette réforme soulève, quant à

1 nous, certaines appréhensions et nous aimerions
2 vous faire part de nos réflexions à cet égard.
3 Après avoir dressé un portrait rapide de la
4 circonscription actuelle de Montmagny/L'Islet et
5 de la région, nous traiterons de l'effet des
6 modifications proposées en fonction des critères
7 de l'article 15 de la Loi électorale.
8 Ensuite, nous soumettrons certaines réflexions
9 en ce qui concerne l'application des écarts
10 permis par l'article 16 de cette loi, en tenant
11 compte de la distinction entre les
12 circonscriptions rurales ou en région et les
13 circonscriptions urbaines.
14 La circonscription actuelle de Montmagny/L'Islet
15 est issue de la fusion en dix-neuf cent
16 soixante-treize (1973) des circonscriptions de
17 Montmagny et de l'Islet. Ces deux (2)
18 circonscriptions existaient sous ces noms depuis
19 dix-huit cent soixante-sept (1867). En ce qui
20 concerne Kamouraska, nous constatons que cette
21 désignation électorale existe également depuis
22 dix-huit cent soixante-sept (1867).
23 Un premier regroupement de la circonscription de
24 Kamouraska a eu lieu de dix-neuf cent
25 trente-neuf (1939) à dix-neuf cent

1 quarante-quatre (1944) sous le nom de
2 Kamouraska/Rivière-du-Loup, alors qu'un deuxième
3 regroupement a eu lieu en dix-neuf cent
4 soixante-treize (1973) pour créer la
5 circonscription actuelle de Kamouraska/
6 Témiscouata.

7 La circonscription de Montmagny/L'Islet a connu,
8 depuis sa création, d'autres réaménagements de
9 son territoire. Le premier a été en dix-neuf
10 cent quatre-vingt-deux (1982) par la création de
11 deux (2) MRC qui représentent essentiellement
12 chacune des deux (2) anciennes circonscriptions
13 de Montmagny et de L'Islet.

14 La délimitation de ces deux (2) MRC est le fruit
15 de consultations auprès de la population et de
16 la volonté exprimée des municipalités locales de
17 travailler ensemble à l'aménagement et au
18 développement de leur territoire.

19 Un autre réaménagement a eu lieu lors de la
20 création de la région administrative de
21 Chaudière-Appalaches et par l'intégration de la
22 circonscription comme limite est de cette région
23 administrative.

24 La circonscription de Montmagny/L'Islet, partie
25 de la région administrative de la

1 Chaudière-Appalaches, couvre un territoire
2 d'environ trois mille sept cents (3 700)
3 kilomètres carrés comprenant vingt-six (26)
4 municipalités et près de quarante-quatre mille
5 (44 000) habitants. Elle comprend le territoire
6 entre le Fleuve Saint-Laurent et la frontière
7 américaine. Elle est bordée à l'est par la
8 circonscription de Kamouraska/Témiscouata
9 comprise dans la région administrative du
10 Bas-Saint-Laurent et à l'ouest par la
11 circonscription de Bellechasse, comprise dans la
12 région administrative de la
13 Chaudière-Appalaches. Plus de soixante-dix pour
14 cent (70 %) de la population du territoire de la
15 circonscription n'occupe que vingt pour cent (20
16 %) de sa superficie.

17 Le pôle naturel d'attraction de la
18 circonscription est la Ville de Montmagny. La
19 circonscription de Montmagny/L'Islet étant
20 comprise dans la région administrative de la
21 Chaudière-Appalaches, les services,
22 l'appartenance et les déplacements de la
23 population se sont développés vers l'ouest et
24 non vers l'est. Les ententes dans diverses
25 sphères d'activités ont été conclues

1 principalement avec nos partenaires de cette
2 région.
3 La circonscription proposée étant en partie dans
4 la région administrative de la
5 Chaudière-Appalaches et en partie dans la région
6 administrative du Bas-Saint-Laurent, cette
7 dynamique serait remise en cause. Chacune de ces
8 deux (2) régions administratives possède sa
9 propre approche au développement et chacune a
10 conclu des ententes avec le gouvernement propres
11 à cette spécificité.
12 Nous voyons difficilement comment un seul député
13 pourrait concilier, en cas de conflits, les
14 différents besoins et les différentes politiques
15 gouvernementales applicables à ces régions.
16 L'article 15 de la Loi électorale prévoit que
17 chaque circonscription représente une communauté
18 naturelle en se fondant sur des considérations
19 d'ordre démographique, géographique et
20 sociologique telles la densité de la population,
21 le taux relatif de croissance de la population,
22 l'accessibilité, la superficie et la
23 configuration de la région, les frontières
24 naturelles du milieu ainsi que les territoires
25 des municipalités locales. Il s'agit de

1 plusieurs des éléments retenus par la Cour
2 Suprême du Canada pour définir la représentation
3 effective dans l'arrêt Carter.
4 Lorsqu'on examine les caractéristiques de la
5 circonscription proposée de la Côte-du-Sud,
6 force est de constater que celle-ci ne répond
7 pas aux critères de l'article 15.
8 En effet, il est loin d'être évident que la
9 circonscription proposée constitue une
10 communauté naturelle. Montmagny, L'Islet et
11 Kamouraska sont bien intégrées à leur région
12 administrative respective depuis plusieurs
13 années. Les territoires de cette
14 circonscription proposée englobent des parties
15 des deux (2) entités géographiques différentes
16 et la circonscription chevaucherait deux (2)
17 régions administratives répondant à des
18 impératifs politiques différents. La création
19 de la circonscription proposée pourrait avoir
20 effet de modifier la configuration des deux (2)
21 régions et le sens d'appartenance à chacune des
22 régions serait amoindri par ce fait même.
23 La grandeur de la circonscription proposée et
24 les distances à parcourir auraient pour effet
25 d'éloigner les électeurs de leur député. La

1 circonscription proposée comprendrait plus de
2 quarante (40) municipalités, quarante-cinq (45),
3 si on a bien compté, deux (2) régions
4 administratives, trois (3) MRC, deux (2)
5 commissions scolaires ainsi que plusieurs
6 organismes sociaux oeuvrant dans des
7 environnements différents et des régions
8 différentes.
9 Un député peut-il efficacement représenter tant
10 d'intérêts divergents?
11 L'étendue et les caractéristiques du territoire
12 permettent-ils l'accessibilité au député dans
13 son rôle d'ombudsman reconnu par la Cour Suprême
14 dans l'arrêt Carter?
15 La circonscription proposée s'étend sur plus de
16 cent cinquante (150) kilomètres le long du
17 Fleuve Saint-Laurent. De plus, elle couvre
18 l'ensemble du territoire au sud jusqu'à la
19 frontière américaine, partie plus difficilement
20 accessible. Les activités économiques de la
21 partie nord sont plutôt commerciales et
22 agricoles alors que celles de la partie sud sont
23 plutôt forestières.
24 Les changements de noms des circonscriptions
25 mèneraient également à une perte d'identité

1 locale pour les citoyens des deux (2)
2 circonscriptions existantes. En effet, les noms
3 de Montmagny, L'Islet et Kamouraska font
4 intégralement partie de l'identité des deux (2)
5 régions. Qui ne connaît pas ces endroits par
6 leur nom historique?

7 On a qu'à penser à Montmagny et ses oies
8 blanches; à L'Islet, à son musée maritime; et à
9 Kamouraska et Anne Hébert, alors que peu de gens
10 s'identifient à l'appellation Côte-du-Sud, qui
11 sert plutôt à identifier une région touristique.
12 Plusieurs soulèvent le principe qu'un citoyen
13 égale un vote et que ce principe est protégé par
14 l'article 3 de la Charte. La Cour, dans l'arrêt
15 Carter, conclut que l'objet du droit de vote
16 garanti par la Charte n'est pas l'égalité du
17 pouvoir électoral en soi, mais le droit à une
18 représentation effective. Elle reconnaît que la
19 parité relative du pouvoir électoral est la
20 première condition à la représentation
21 effective, mais qu'il ne s'agit pas du seul
22 facteur.

23 D'autres facteurs tels les caractéristiques
24 géographiques, l'histoire et les intérêts de la
25 collectivité et la représentation des groupes

1 minoritaires peuvent devoir être pris en
2 considération si l'on veut que nos assemblées
3 législatives représentent effectivement la
4 diversité de notre mosaïque sociale. Elle
5 ajoute que cette liste n'est pas exhaustive.
6 Citant l'arrêt Dixon, la Cour souscrit à
7 l'énoncé que ne devraient être permis que des
8 écarts qui se justifient parce qu'ils permettent
9 de mieux gouverner l'ensemble de la population
10 en donnant, aux questions régionales et facteurs
11 géographiques, le poids qu'ils méritent.
12 La Cour reconnaît qu'il est difficile de
13 représenter des populations rurales que des
14 populations urbaines, dû à divers problèmes de
15 transport et de communication, ainsi qu'au fait
16 que les électeurs ruraux font plus appel à leurs
17 représentants élus, soit à cause de l'absence de
18 ressources plus diversifiées dont disposent les
19 centres urbains, soit pour d'autres raisons.
20 La Cour reconnaît donc que l'objectif de la
21 représentation effective peut justifier
22 l'existence de population électorale légèrement
23 inférieure dans les régions rurales.
24 Le rapport de la Commission indique que la
25 circonscription actuelle de Montmagny/L'Islet

1 compte trente-deux mille cinquante-sept (32 057)
2 électeurs et est en déficit de vingt-neuf point
3 un pour cent (29.1 %) par rapport à la moyenne.
4 La circonscription proposée compterait cinquante
5 mille six cent soixante-seize (56 676)
6 électeurs, majorant ainsi de près de soixante
7 pour cent (60 %) le nombre d'électeurs que
8 comprend actuellement Montmagny/L'Islet.
9 Cet ajout nous apparaît très important. Ce
10 changement majeur est-il opportun à la lumière
11 du rôle important d'ombudsman que joue le député
12 en région?
13 Nous sommes d'avis que les écarts de plus ou
14 moins vingt-cinq pour cent (25 %) de la moyenne
15 prévue à l'article 16 permettent que le nombre
16 d'électeurs d'une circonscription en région peut
17 être moindre que dans une circonscription
18 urbaine.
19 Le député qui prend deux (2) à trois (3) jours
20 pour faire le tour de sa circonscription en
21 région représente-t-il aussi efficacement ses
22 électeurs que celui qui, en milieu urbain, peut
23 faire le tour de sa circonscription à pied, en
24 trois (3) ou quatre (4) heures? Ainsi, les
25 services offerts en région sont plus

1 difficilement accessibles pour l'électeur qui
2 doit parfois se déplacer sur une grande
3 distance, alors que l'électeur en milieu urbain
4 bénéficie souvent de services de proximité et
5 d'un transport en commun.
6 Nous croyons que la Commission devrait examiner
7 cet aspect de la question en s'inspirant de la
8 reconnaissance des différences entre le rôle
9 d'un député en région et celui en milieu urbain
10 énoncée par la Cour dans l'arrêt Carter.
11 Cette distinction permettrait, à notre avis, de
12 prévoir un nombre d'électeurs se rapprochant,
13 par l'application de l'article 16, plus près du
14 minimum dans le cas des circonscriptions en
15 région et plus près du maximum pour les
16 circonscriptions urbaines, tout en laissant un
17 jeu aux circonscriptions ayant un fort potentiel
18 de croissance de population. L'accessibilité au
19 député et ainsi la démocratie serait alors mieux
20 servie.
21 En conclusion, nous sommes d'avis que la
22 circonscription proposée de la Côte-du-Sud ne
23 constitue pas pour les électeurs de
24 Montmagny/L'Islet une communauté naturelle et
25 viendrait anéantir des années d'efforts de

1 concertation avec nos partenaires de la région
2 administrative Chaudière-Appalaches.
3 L'écart négatif de quatre pour cent (4 %) dont
4 souffre notre circonscription actuelle pourrait
5 être comblé d'une façon à ne pas remettre en jeu
6 notre sens d'appartenance.
7 De plus, nous croyons que la nouvelle carte
8 électorale doit tenir compte de la grandeur des
9 circonscriptions et de leur éloignement.
10 Je vous remercie infiniment de nous avoir
11 écoutés.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Merci, monsieur.

14 Évidemment, le fait qu'on ajouterait Kamouraska
15 vous mettrait dans une situation positive.
16 Côte-du-Sud serait, si c'était retenu, à
17 douze... positive à douze virgule trois pour
18 cent (12,3 %).

19 **MONSIEUR YVON GODBOUT :**

20 Oui.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 On pourrait espérer que la Commission, si jamais
23 la loi ne change pas, ça prendrait plusieurs
24 années avant que vous soyez de nouveau affectés.
25 On essaie, autant que possible, de faire des

1 propositions qui vont tenir la route, je dirais,
2 le plus longtemps possible. Mais je comprends
3 par ailleurs ce que vous dites, les effets que
4 peut avoir notre proposition sur l'organisation
5 actuellement en place.
6 Alors, évidemment, c'est un propos que nous
7 allons entendre à plusieurs endroits, hein,
8 parce qu'évidemment quand on... du moment qu'on
9 dérange, qu'on change des choses, ça a un
10 impact, ça c'est évident.
11 Pour nous, évidemment, on va voir comment est-ce
12 que l'impact peut être le moins important
13 possible. C'est vraiment notre préoccupation
14 d'assurer une représentation équitable des
15 citoyens sans chambarder tout leur milieu de
16 vie, là. On est vraiment préoccupé par ça
17 aussi, soyez-en certain, mais des fois, c'est
18 bien bien bien difficile.
19 Parce qu'encore une fois, au moment où on est
20 aujourd'hui dans le... on est au début de nos
21 consultations, on ne voit pas très bien comment
22 est-ce qu'on pourrait multiplier les exceptions.
23 En réalité, il va falloir attendre d'avoir fini
24 notre tournée pour faire le point là-dessus
25 pour, en fait, conclure, à la lumière de la loi

1 Beaumont et ça se rend à Rivière-Ouelle. Dans
2 l'histoire, là, de la Côte-du-Sud, c'est
3 Beaumont à Rivière-Ouelle. Et le plus bel
4 exemple que vous ne semblez pas attacher
5 d'importance, c'est aux distances et à la
6 représentation d'un député.
7 Si vous aviez eu l'obligation d'être ici cet
8 après-midi et de déplacer vos pénates à
9 Saint-Pamphile pour finir la soirée, je ne suis
10 pas certain que votre attention serait plus
11 éveillée à ce qu'on dit, compte tenu des
12 distances qu'un député doit travailler dans sa
13 circonscription. Le député se rend à
14 Saint-Pamphile pour rencontrer les élus et il
15 doit se déplacer pour se rendre à
16 Saint-Just-de-Bretonnière et revenir à Montmagny
17 pour une ouverture de festival.
18 Je vous en conjure, je sais que la loi n'est pas
19 en ce sens, mais les régions ont... les
20 communautés rurales, pour elles leur député,
21 dans un événement spécial, c'est important.
22 S'il n'est pas là, ils sont déçus, il manque
23 quelque chose à leur fête et ça, c'est la vraie
24 vie.
25 Évidemment, au niveau numérique, on sera

1 toujours en difficulté, mais j'aimerais que vous
2 preniez en compte le travail que fait un député
3 dans sa circonscription, un député qui veut
4 faire vraiment de la représentation et s'occuper
5 de ses élus.

6 Et aussi, on parle de régions administratives et
7 vous n'accrochez pas, il semblerait, Monsieur le
8 Président, à cette perspective de régions
9 administratives.

10 Au Québec, on s'est donné, on travaille fort.
11 Chaudière-Appalaches, ce n'est pas facile. On
12 est ici, puis les gens de la Beauce, puis là, on
13 réussit, après tant d'années, à mettre un
14 ensemble à tout ça. Ce n'est pas évident. Les
15 Beaucerons sont forts, mais nous aussi,
16 Montmagny-L'Islet, on commence à marquer des
17 points et à faire en sorte que la région
18 Chaudière-Appalaches parle d'une seule voix,
19 avec Lévis qui est une force, Montmagny.

20 Donc, régions administratives, très très
21 important pour le futur de notre Québec.

22 Merci, Monsieur le Président.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Je vous remercie beaucoup, monsieur Morin.

25 Est-ce que mes collègues ont des remarques ou

1 des questions?

2 Alors, merci beaucoup pour votre présentation,
3 ça va certainement alimenter notre réflexion.

4 Bonjour messieurs.

5 Alors, s'il vous plaît, monsieur le secrétaire,
6 le prochain intervenant?

7 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

8 Oui. J'appellerais maintenant monsieur
9 Jean-Pierre Dubé. Monsieur Dubé est préfet
10 suppléant de la MRC de L'Islet. Il est
11 accompagné de monsieur Michel Pelletier.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Alors, bonjour, messieurs. Nous vous écoutons.

14 - - - - -

15 **PRÉSENTATION DE M. JEAN-PIERRE DUBÉ**

16 - - - - -

17 **M. JEAN-PIERRE DUBÉ :**

18 Monsieur le président, les commissaires,
19 bonjour.

20 Ça me fait plaisir d'être ici aujourd'hui en
21 tant que préfet supplément de la MRC de L'Islet
22 et aussi en tant que maire de la municipalité de
23 Saint-Jean-Port-Joli.

24 Aujourd'hui est une journée importante pour
25 nous, les gens de la MRC de L'Islet. Dans

1 l'ensemble de toutes les municipalités
2 dernièrement, chaque municipalité a eu à prendre
3 connaissance de la nouvelle carte électorale
4 proposée, chaque Conseil a eu l'occasion d'en
5 discuter. Lors de notre dernière séance du
6 Conseil des maires de la MRC, des résolutions
7 nous ont été acheminées et nous, aujourd'hui, le
8 but de notre présentation, c'est de déposer les
9 résolutions qui ont été émises par nos... les
10 municipalités.

11 Dans l'ensemble de ces résolutions, trois (3)
12 points principaux ont été soulevés. Le contenu
13 des résolutions, dans l'ensemble, porte sur les
14 trois (3) points suivants : La diminution de la
15 représentation du milieu rural à l'Assemblée
16 nationale par la disparition de trois (3) comtés
17 ruraux au Québec; la diminution du sentiment
18 d'appartenance au comté de Montmagny-L'Islet due
19 à l'étude géographique du nouveau comté proposé;
20 difficulté d'arrimer les différents programmes
21 et services dans le nouveau comté proposé due au
22 fait que nous sommes dans deux (2) régions
23 administratives différentes, soit celle de
24 Chaudière-Appalaches, celle du
25 Bas-Saint-Laurent, faisant partie des régions

1 centrales et des régions ressources, d'où un
2 problème d'inéquité entre les municipalités d'un
3 même comté.
4 Enfin, on mentionne que les critères
5 démographiques, afin de définir les
6 circonscriptions électorales, doivent être revus
7 afin de tenir compte des critères tels que
8 l'étendue géographique, le sentiment
9 d'appartenance et les affinités.
10 C'est certain qu'on aurait pu en ajouter
11 beaucoup plus, on aurait pu faire un mémoire...
12 qu'on aurait pu déposer un mémoire qui aurait
13 été beaucoup plus complet, avec des arguments
14 que d'autres acteurs ont eu l'occasion de
15 présenter avant moi, et les arguments auraient
16 été sûrement sensiblement les mêmes. Donc,
17 aujourd'hui, il me fait plaisir de déposer les
18 résolutions qui ont été adoptées par les
19 conseils municipaux au niveau de la MRC de
20 L'Islet.
21 Donc, je vous remercie de bien avoir voulu me
22 permettre, autrement dit, de pouvoir exprimer le
23 sentiment de l'ensemble des maires de la MRC de
24 L'Islet. Merci.
25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Merci, Monsieur le maire.

2 Monsieur, ça va?

3 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

4 Oui.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Est-ce que vous avez des remarques?

7 Excusez-moi, un instant.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 J'aurais une petite question, une petite
10 remarque. Quand on était en Beauce hier, je me
11 souviens d'avoir entendu un maire qui trouvait
12 certains avantages au fait d'être localisé dans
13 une circonscription, mais appartenir à une MRC
14 qui est située dans une autre et, nous
15 disait-il : «Ce qui me plaît là-dedans, c'est
16 mon droit de veto.»

17 Et je me pose la question, comment vous voyez
18 ça, vous, ici? Parce que ça semble être votre
19 lot, là, avec le...

20 **M. JEAN-PIERRE DUBÉ :**

21 Bien, nous, ici, au niveau de la MRC de L'Islet,
22 chaque municipalité, c'est un droit, un vote.
23 Il n'y pas une municipalité, entre autres, qui a
24 un droit de veto, là, sur l'ensemble, autrement
25 dit, des décisions qui sont prises.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M. SERGE COURVILLE, commissaire :

Non, je veux dire, le fait d'appartenir à deux (2) régions administratives, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent?

M. JEAN-PIERRE DUBÉ :

Bien, c'est certain qu'à ce moment-là, le fait d'appartenir à ces deux (2) régions, ça amène certaines particularités, mais comme les intervenants le disaient tout à l'heure, ce qui est important, c'est de garder notre appartenance au niveau de notre MRC et de notre région. Ça, c'est très très important pour nous dans nos communautés.

On sait qu'à l'heure actuelle, on fait face à une diminution démographique, mais on est situé tout près des grands centres. Les grands centres, on alimente beaucoup les grands centres au point de vue de la population. Quand on regarde nos jeunes au fil des ans, en étant situé près de Lévis, bien nos jeunes de chez nous en région souvent déménagent vers les grands centres où il y a beaucoup plus d'emplois et cette problématique-là de diminution de la population va toujours s'accroître par le fait, autrement dit, que nos jeunes s'en vont

1 travailler ou qu'il y a des emplois qui sont
2 souvent beaucoup plus rémunérateurs ou qu'il y a
3 beaucoup plus de services qui sont offerts, et
4 on doit finalement travailler avec l'ensemble
5 des services qui nous restent chez nous et de la
6 population qui demeure.

7 **M. MICHEL PELLETIER :**

8 Peut-être -- Michel Pelletier -- peut-être juste
9 préciser à monsieur... peut-être juste préciser
10 à monsieur Courville que je vois mal le droit de
11 veto pouvant être exercé, première des choses.
12 Deuxième des choses aussi, un territoire de MRC,
13 selon moi, ne peut pas appartenir à deux (2)
14 régions administratives, et ce qui amènerait
15 justement ce comté-là soit à faire en sorte que
16 le comté... les deux (2) MRC, soit Montmagny et
17 L'Islet, deviendraient à ce moment-là la région
18 administrative du Bas-Saint-Laurent ou,
19 l'inverse, à l'effet que la MRC de Kamouraska
20 basculerait dans la région administrative
21 Chaudière-Appalaches.

22 Et c'est là qu'il y a tout un... comme on l'a
23 mentionné précédemment, l'aspect de région
24 administrative, avec ses avantages, ses
25 programmes, ce changement de carte électorale

1 vient quand même bouleverser beaucoup la donne
2 des programmes et de toute la dynamique de
3 régions administratives.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 C'est là que le bât blesserait, comme on dit.

6 **M. MICHEL PELLETIER :**

7 Oui.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci. Merci beaucoup, monsieur.

10 **M. JEAN-PIERRE DUBÉ :**

11 Merci.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire.

14 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

15 Oui. Donc, j'appellerais maintenant à la table
16 monsieur Gaston Caron, conseiller à la Ville de
17 Montmagny. Monsieur Caron est accompagné de
18 madame Dominique Gaudreau.

19 Je voudrais mentionner pendant que monsieur et
20 madame prennent place que nous avons bien reçu
21 le mémoire et que les membres de la Commission
22 ont une copie de ce mémoire.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Madame, monsieur, bienvenue. Nous vous
25 écoutons.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. GASTON CARON

- - - - -

M. GASTON CARON :

Alors, merci aux membres de votre Commission de s'être déplacés dans notre région, particulièrement à Montmagny. En passant, Monsieur le président, à l'entrée, j'espère que ce n'est pas la proposition que vous préparez pour dans huit (8) ans, mais c'était marqué : «Gaston Caron, conseiller, Ville de Lévis.»

Me MARCEL BLANCHET, président :

Ah! Effectivement, il y a une petite erreur.

M. GASTON CARON :

Oui, je pensais que c'est peut-être une proposition qui va venir, mais on est assez grand... on est assez...

Me MARCEL BLANCHET, président :

Ce serait tout un agrandissement!

M. GASTON CARON :

Oui. Alors, je représente mes collègues du Conseil municipal de Montmagny, notamment le Maire de Montmagny, monsieur Jean-Guy Desrosiers, qui ne peut malheureusement être présent étant retenu à l'extérieur. Il aurait

1 bien aimé être là, ça je peux vous le dire. Je
2 suis accompagné de madame Dominique Gaudreau de
3 la Société de développement économique qui a
4 contribué à la production du mémoire.
5 La Ville de Montmagny, tout comme notre région,
6 est fortement interpellée, voire même agressée
7 par la proposition d'un découpage différent de
8 notre circonscription électorale.
9 Je vous présenterai d'abord les grandes lignes
10 de notre mémoire pour m'attarder surtout à dix
11 (10) observations ou argumentaires, là, qu'on a
12 mis dans le coeur du mémoire.
13 À noter que lorsqu'on mentionne la lourdeur,
14 parce qu'on va en parler souvent, du travail
15 d'un député, c'est toujours en comparaison d'un
16 député en milieu urbain. Donc, je ne le
17 mentionnerai pas à chaque fois. Je prends un
18 exemple d'un député de la région de Québec qui
19 fait affaire avec un maire, bien nous autres, ce
20 serait avec quarante-cinq (45) maires. Donc, je
21 pense que les autres l'ont souligné amplement
22 tantôt.
23 Enfin, notre mémoire sera adopté par une
24 résolution du Conseil lors de la séance
25 télévisée du cinq (5) mai prochain.

1 Alors, on a un paquet de choses, là, un
2 préambule, des annexes, donc je ne ferai pas la
3 lecture de tout ça, je vais essayer de résumer.
4 Dans le préambule, on parle de la région
5 Chaudière-Appalaches puis du comté de
6 Montmagny-L'Islet, entre autres, alors c'est
7 huit (8) circonscriptions, dont deux (2)
8 électorales en bas de la moyenne, deux (2) dans
9 un écart se rapprochant à vingt-cinq pour cent
10 (25 %).

11 Mais quand on regarde la région de
12 Chaudière-Appalaches, ç'a été dit tantôt, je
13 pense, par monsieur Godbout, on pourrait avoir
14 quand même... si on prend le total, il y a trois
15 cent quatre-vingt-dix mille (390 000) personnes,
16 mais à peu près trois... trois cent mille
17 (300 000) électeurs, on pourrait conserver huit
18 (8) circonscriptions en répondant aux normes
19 statistiques, là, qui existent actuellement.

20 Le comté de Montmagny-L'Islet, dans le contexte
21 de la proposition préliminaire, bien c'est un
22 agrandissement important, ça a été dit par
23 plusieurs intervenants, on parle de...
24 effectivement quarante-cinq (45) municipalités,
25 vingt-huit (28) plus dix-sept (17) nouvelles.

1 Ici, c'est la perte d'un nom qui suit le comté
2 depuis la fusion en soixante-douze (72). En
3 soixante-douze (72), ça a été la fusion de
4 Montmagny/L'Islet. Et L'Islet a été créée en
5 dix-huit cent vingt-neuf (1829), donc
6 l'appellation du comté de L'Islet, et dix-huit
7 cent cinquante-trois (1853) pour le comté de
8 Montmagny.

9 Bon. Les caractéristiques. Je passe quelque
10 chose, là, mais... Montmagny, bien on l'a
11 mentionné aussi, c'est mille sept cent treize
12 (1713) kilomètres carrés, c'est vingt-trois
13 mille deux cent un (23 201) habitants dans
14 quatorze (14) municipalités, qui s'étendent de
15 la rive-sud du Saint-Laurent jusqu'aux lignes
16 américaines, monsieur Morin en a parlé tantôt,
17 c'est... Saint-Pamphile, bien vous le savez
18 aussi, c'est une heure de route à peu près de
19 Montmagny. Alors, si on part de l'extrême ouest
20 de Berthier, bien c'est plus qu'une heure.

21 La Ville de Montmagny, c'est douze mille
22 (12 000) habitants, c'est trois cent cinquante
23 (350) ans d'histoire où on parle de Montmagny,
24 c'est la ville centre de la région qui offre une
25 multitude de services tant aux commerces qu'aux

1 individus.
2 Les arguments, on a dix (10) observations que je
3 vais tenter de résumer le plus possible. Notre
4 première observation, elle est aussi mentionnée,
5 c'est de questionner le seul critère qui
6 détermine le nombre de circonscriptions,
7 c'est-à-dire la représentation selon la
8 population.
9 Selon la Charte canadienne des droits et
10 libertés, les principes de représentation
11 effective et de bon gouvernement obligent à
12 tenir compte d'autres facteurs que la parité
13 électorale. Les dérogations à l'égalité sont
14 permises quand elles peuvent être justifiées
15 comme contribuant à un meilleur gouvernement du
16 peuple. La parité du pouvoir est d'importance
17 primordiale, le pouvoir électoral est une
18 importance primordiale, mais n'est pas le seul
19 facteur à prendre en compte. On pourrait, entre
20 autres, parler des caractéristiques
21 géographiques, l'étendue du territoire, entre
22 autres, l'histoire de la région, les intérêts de
23 la collectivité, la représentation des groupes
24 minoritaires.
25 Notre deuxième observation, c'est un peu le rôle

1 législatif du député, puis aussi à titre
2 d'ombudsman. Pour les citoyens, le pouvoir
3 législatif de ce dernier sera réduit, comme
4 pourra l'être l'accès qu'il a à son député.
5 Bon, quarante-cinq (45)... quand on parlait de
6 quarante-cinq (45) municipalités, c'est aussi
7 quarante-cinq (45) organisations parallèles, que
8 ce soit les CLD, que ce soit le... bien, les
9 CRÉ, il nous reste juste deux (2), et cetera, et
10 cetera. Et... c'est-à-dire qu'il n'y a pas un
11 CLD par municipalité, là, mais... alors c'est un
12 paquet d'organismes qu'il y a aussi à couvrir,
13 c'est un paquet d'organismes sociaux, c'est un
14 paquet d'organismes sportifs, c'est un... en
15 tout cas, il y en a un paquet. On parlait de
16 festivals tantôt, et cetera.
17 Puis l'autre rôle qu'un député a, qu'un député
18 urbain a peut-être moins, quand je parle de son
19 rôle de protecteur du citoyen. Un citoyen de
20 Saint-Pamphile ou un citoyen de Saint-Just qui a
21 des problèmes avec sa Régie des Rentes, qui a
22 des problèmes avec quoi que ce soit qui vient de
23 l'administration publique, bien c'est son député
24 qu'il va voir. Et ça, c'est à tous les jours.
25 Il faut... en tout cas, pour avoir connu des

1 gens qui ont travaillé pour le député puis le
2 député lui-même, c'est fréquent. Et ça, si on
3 représente quarante-cinq (45) municipalités,
4 c'est l'enfer. Le pauvre député, là, il va être
5 dans le chemin, c'est tout ce qu'il va faire à
6 peu près, là, la moitié du temps, en tout cas.
7 L'autre point, c'est la MRC de Montmagny qui est
8 diluée dans un vaste territoire. Actuellement,
9 le pouvoir politique de notre circonscription
10 est plus grand. Si on rajoute quinze (15)
11 municipalités puis une MRC, vous voyez qu'on a
12 une diminution, veut veut pas, du pouvoir
13 politique. Donc, on a une superficie, on en a
14 parlé tantôt, six mille soixante et un (6 061)
15 kilomètres carrés, c'est... ça commence à être
16 du stock. Alors donc, ce qui nous fait dire
17 qu'on appauvrit notre pouvoir de représentation
18 politique.

19 Le découpage proposé impliquera que la futur
20 député donc devra conjuguer avec des politiques
21 donnant des privilèges différents selon les
22 régions administratives. Il y a des programmes
23 qui existent pour les régions du
24 Bas-Saint-Laurent qui n'existent pas pour
25 Chaudière-Appalaches. Le plus bel exemple,

1 c'est les régions ressources, donc on a une
2 région ressource, on serait à moitié ressource
3 puis à moitié centrale ou à moitié... en tout
4 cas! Ou bien on étend, comme monsieur Pelletier
5 disait tantôt, on change de région, là, mais ça,
6 je ne suis pas sûr que les gens sont prêts à ça
7 de part et d'autre, autant Kamouraska que nous
8 autres.
9 Donc, c'est un problème majeur. C'est clair que
10 ce n'est pas... il n'y a rien d'infaisable, mais
11 ça amène un paquet de contraintes puis un paquet
12 de contrariétés.
13 L'autre point, rapidement, c'est la
14 régionalisation, les efforts que le gouvernement
15 du Québec fait depuis, je dirais, les deux (2)
16 derniers gouvernements. Donc, on chante, on
17 proclame l'importance des régions, les
18 gouvernements ont mis d'ailleurs des mesures
19 pour aider les régions et on parle d'amputer les
20 régions de trois (3) députés pour les envoyer
21 dans la région métropolitaine de Montréal.
22 Comme une vieille citation grecque dit : «Les
23 bottines ne suivent pas les babines.» Je ne
24 sais pas si ça vient de la Grèce, là, mais en
25 tout cas! Il fallait que j'y trouve une...

1 Les enjeux démographiques, c'est notre cinquième
2 point, et territoriaux du 21e siècle. Bon, il
3 est vrai que les régions vivent une diminution
4 de leur population depuis plusieurs années et la
5 tendance ne semble pas vouloir s'améliorer, mais
6 les efforts des régions et du gouvernement
7 tentent de faire changer cette tendance. Les
8 différentes politiques et outils financiers
9 développés par les gouvernements antérieurs et
10 présents démontrent une volonté ferme à ce que
11 l'ensemble du territoire de la province soit
12 occupé. Des exemples, bien la politique de la
13 ruralité et celle des régions ressources.
14 Donc, diminuer le pouvoir du droit de vote des
15 régions en retranchant trois (3) députés, je
16 l'ai dit tantôt, pour le compte des milieux
17 urbains sous prétexte que le nombre d'électeurs
18 le justifie, porte atteinte directement au droit
19 des citoyens d'être représentés correctement.
20 Notre sixième point, c'est la géographie et la
21 morphologie d'un territoire.
22 Bon, la gestion du schéma d'aménagement d'un
23 territoire urbain versus un territoire rural
24 comporte plusieurs éléments distinctifs, les
25 forêts, les lacs, les terres agricoles en sont

1 quelques exemples qui demandent un traitement
2 juridique, politique et économique plus
3 particulier qu'en territoire urbain. C'est bien
4 clair, c'est vaste le nouveau territoire et les
5 problématiques qui sont là, on ne les retrouve
6 pas dans un centre-ville.

7 Le septième point, c'est le... correspondance du
8 territoire d'une circonscription, autrement dit
9 c'est de toucher deux (2) régions
10 administratives. Ça, ça nous embête beaucoup
11 d'avoir à patauger dans deux (2) régions. Comme
12 je disais tantôt, un centre local de
13 développement, ça couvre un territoire de MRC;
14 le Carrefour Jeunesse Emploi, c'est un
15 territoire de MRC; Centre local d'emploi, c'est
16 un territoire de MRC. Quand on parle d'un
17 centre de santé, c'est un territoire de la
18 circonscription électorale actuelle; même chose
19 pour la Conférence régionale des élus. Il y a
20 différents ministères qui couvrent notre
21 circonscription.

22 La commission scolaire, tantôt, on parlait...
23 bon, actuellement, la Commission scolaire de la
24 Côte-du-Sud couvre trois (3) MRC, Bellechasse,
25 Montmagny, L'Islet, donc il y aurait une

1 commission scolaire qui fait la région de
2 Kamouraska et Rivière-du-Loup, qui serait donc à
3 moitié dans une circonscription électorale et
4 l'autre moitié. Vous savez qu'il y a quand même
5 un rôle étroit entre les commissions scolaires
6 et les députés. Là, je pourrais vous dire : «Ça
7 dépend du député», mais... mais normalement il y
8 a toujours des liens très étroits.
9 L'autre point, c'est l'accessibilité des
10 services gouvernementaux. Je l'ai dit tantôt,
11 je ne veux pas trop me répéter, donc en... je
12 dis, en ville, un citoyen qui est à Québec va
13 aller directement à la Régie des Rentes, il va
14 prendre l'autobus, il va y aller, puis il va
15 aller expliquer le problème qu'il a. Nous
16 autres ici, ce n'est pas ça qu'ils vont faire,
17 ils vont passer par le député. Alors, le député
18 est constamment sollicité par ces demandes-là,
19 puis c'est des élus, donc ils répondent, je
20 pense, adéquatement, puis il faut qu'ils le
21 fassent.
22 L'autre chose, c'est l'accessibilité, l'intérêt
23 des médias nationaux envers les régions. Vous
24 savez, dans les régions comme la nôtre, les
25 médias, je dirais, provinciaux ou suprarégionaux

1 viennent rarement, je veux dire à moins d'une
2 affaire spéciale, là.

3 **Mme DOMINIQUE GAUDREAU :**

4 À moins que le train déraille.

5 **M. GASTON CARON :**

6 À moins que le train déraille, oui, Dominique,
7 c'est bien.

8 Je vais vous donner un exemple pour tout le
9 monde, je pense qu'il n'y a pas un chat au
10 Québec qui n'a pas entendu parler du feu du
11 Manège Militaire, hein, puis les réactions des
12 politiciens dès le lendemain matin, c'était
13 encore fumant. Bien, si le Manège Militaire de
14 Montmagny avait brûlé, parce qu'on en a un...

15 **Mme DOMINIQUE GAUDREAU :**

16 Oui.

17 **M. GASTON CARON :**

18 ... je peux vous garantir qu'on n'aurait pas eu
19 TVA, TQS ou Radio-Canada...

20 **Mme DOMINIQUE GAUDREAU :**

21 Non, c'est sûr.

22 **M. GASTON CARON :**

23 ... puis on n'en parlerait plus, puis nous
24 autres, probablement qu'on ne reconstruirait
25 pas!

1 Le sentiment d'appartenance, bien les gens
2 s'identifient dans la MRC de Montmagny et
3 L'Islet à... bien là, je parle de la MRC de
4 Montmagny surtout, à Montmagny. C'est, je vous
5 disais, depuis dix-huit cent cinquante-huit
6 (1858), donc avant la Confédération, c'est
7 Montmagny, c'est reconnu, c'est le nom qu'il y
8 a.
9 Tantôt, vous parliez... vous demandiez, je ne
10 sais pas si c'est à monsieur Catellier,
11 l'appellation Côte-du-Sud, moi, je peux vous
12 dire que Côte-du-Sud, on a fait une enquête v'là
13 deux (2) ans, l'Office du tourisme, auprès des
14 gens hors région de Chaudière-Appalaches, les
15 régions de Montréal, Montérégie, et cetera,
16 c'est quoi Côte-du-Sud, et les gens ne le
17 savaient pas. Mais quand tu parles de Montmagny
18 ou de Saint-Jean-Port-Joli, ah! D'où le slogan
19 du tourisme qui est «Montmagny en Côte-du-Sud»,
20 ou v'là quelques années, c'était «Montmagny et
21 Saint-Jean-Port-Joli en Côte-du-Sud».
22 Et dernière remarque concernant ce sentiment
23 d'appartenance, bien la Côte-du-Sud s'étend de
24 Beaumont jusqu'à Saint-André-de-Kamouraska.
25 O.K. Alors, ce nom-là a été galvaudé, a été...

1 au tourisme, on l'a identifié à
2 Montmagny-L'Islet depuis quelques années parce
3 que c'est le coin le plus à l'est du territoire
4 de Chaudière-Appalaches, donc c'est comme ça
5 qu'on l'a appelé, puis dans Tourisme
6 Chaudière-Appalaches, c'est la même chose. Mais
7 en réalité, ce n'est pas juste deux (2) MRC,
8 c'est quatre (4) MRC. Là, on va le changer, on
9 va l'enlever à Bellechasse pour le mettre à
10 Kamouraska-Montmagny-L'Islet, bien je pense,
11 moi, qu'il est temps que ça arrête de galvauder
12 ce nom-là et les gens n'en veulent pas du nom
13 Côte-du-Sud. Ce qu'on veut garder, c'est
14 Montmagny-L'Islet.

15 Bon. Avant d'arriver à ma conclusion, je
16 voulais simplement... non, j'en ai parlé de ça,
17 ça, ça va. Bon. Au niveau des électeurs, du
18 nombre, j'en ai parlé aussi, qu'on pourrait
19 avoir huit (8) députés en Chaudière-Appalaches,
20 ce serait correct.

21 Alors, en conclusion, les acteurs politiques et
22 socio-économiques de la Ville de Montmagny se
23 joignent à ceux de la MRC de Montmagny pour
24 signifier leur désaccord quant à la proposition
25 du nouveau découpage électoral proposé par le

1 DGEQ. Les éléments soulevés dans le texte
2 démontrent bien que la région perdrait beaucoup
3 en appauvrissant son pouvoir de représentation
4 politique.

5 Les gouvernements des dix (10) dernières années
6 prônent une décentralisation et davantage de
7 pouvoir aux régions alors que la révision de la
8 carte électorale proposée par le DGEQ vient
9 complètement dire le contraire.

10 Non, la région de Montmagny n'acceptera pas
11 d'être diluée au profit des grands centres et,
12 oui, nous nous battons pour conserver notre
13 comté Montmagny-L'Islet tel qu'il est
14 aujourd'hui.

15 Merci beaucoup.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Merci. Madame.

18 - - - - -

19 **PRÉSENTATION DE Mme DOMINIQUE GAUDREAU**

20 - - - - -

21 **Mme DOMINIQUE GAUDREAU :**

22 Oui. Mon nom est Dominique Gaudreau.

23 Je voudrais juste insister sur la problématique
24 qui ne semble pas être évidente pour vous au
25 niveau de se partager en tant que comté

1 électoral entre deux (2) territoires de régions
2 administratives.
3 Vous savez, moi, je travaille en développement
4 économique depuis plus de dix (10) ans et il
5 faut travailler en concertation dans nos milieux
6 et la concertation, c'est loin d'être simple
7 d'avoir. Donc, on travaille très fort, de façon
8 acharnée pour travailler ensemble et, là, il
9 faudrait travailler avec deux (2) régions
10 administratives, deux (2) CRÉ, deux (2) ci, deux
11 (2) ça, et le député, là, il va... il va virer
12 fou.
13 Puis quand on parle de deux (2) poids deux (2)
14 mesures, les régions ressources, les régions
15 centrales n'ont pas du tout le même traitement.
16 Si on s'imagine qu'il va falloir qu'ils
17 répondent aux demandes des manufacturiers qui
18 sont ici qui, déjà, travaillent fort, puis se
19 font déloger, ils ont... en tout cas, ils
20 mangent la gratte, là, ces temps-ci, là, par
21 rapport justement aux politiques de régions
22 ressources. S'il faut que le député traite dans
23 son même bureau des deux (2) problématiques d'un
24 bord et l'autre, je trouve que... en tout cas,
25 on ne s'en va pas vers de quoi de très très très

1 drôle avec ce futur comté.
2 Puis ça, je souhaite ardemment que vous preniez
3 en compte cette problématique qui est majeure
4 pour nos petits milieux. S'il faut qu'un comté
5 soit sur deux (2) régions administratives, ça va
6 être très excessivement problématique pour les
7 milieux.
8 Et ça, j'insiste parce que j'ai l'impression que
9 c'est comme... c'est comme nouveau que vous
10 entendiez parler de ça, là, puis ça ne semble
11 pas être évident de percevoir cette
12 problématique-là qui va être soulevée, là. Un
13 député ne pourra pas gérer ça, c'est impossible,
14 c'est humainement impossible.
15 Voilà.
16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
17 Merci, madame.
18 Vous avez des commentaires, mes collègues?
19 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
20 Non.
21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
22 Merci, madame, monsieur.
23 **M. GASTON CARON :**
24 Merci.
25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Monsieur le secrétaire.

2 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

3 Je dois mentionner, Monsieur le président, que
4 toutes les personnes inscrites sur ma liste se
5 sont fait entendre. Peut-être y a-t-il d'autres
6 personnes dans la salle qui souhaiteraient
7 prendre la parole?

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Dans les circonstances, nous allons suspendre
10 pendant quinze (15), vingt (20) minutes et si, à
11 seize heures (16 h), il n'y a pas d'autres
12 intervenants, à ce moment-là on reprendra nos
13 auditions ce soir à dix-neuf heures (19 h).

14 Très bien? Merci.

15

16

17

18

19

20

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

- - - - -

1 partout au Québec.
2 La procédure, c'est que... l'échéancier, c'est
3 que d'ici le mois de juin, la mi-juin, on
4 devrait avoir terminé notre tournée du Québec.
5 Dans la semaine du dix-huit (18) juin, on espère
6 pouvoir être entendus par les députés à
7 l'Assemblée nationale. On va délibérer sur tout
8 ce qu'on aura entendu durant l'été, de sorte
9 qu'en octobre, à l'ouverture de la session, si
10 tout va comme on l'espère, on va pouvoir déposer
11 une nouvelle version de notre proposition qui
12 tiendra compte des remarques qu'on aura
13 entendues, dans la mesure où on aura pu leur
14 donner suite.
15 Ensuite, l'Assemblée nationale doit tenir un
16 débat de cinq (5) heures sur notre version et la
17 Commission doit, dans les dix (10) jours qui
18 suivent, adopter sa proposition qui doit être
19 publiée à la Gazette officielle. Ça, ça prend à
20 peu près deux (2) semaines. On arrive donc vers
21 la fin novembre.
22 Et la nouvelle carte ne peut entrer en vigueur
23 qu'après l'expiration d'un délai de trois (3)
24 mois suite à la publication à la Gazette
25 officielle, ce qui nous amène quelque part à la

1 fin février. Donc, ce qui veut dire que s'il y
2 a une élection générale de décrétée après
3 février deux mille neuf (2009), c'est cette
4 nouvelle carte qui s'appliquerait, donc celle
5 qui sera déposée à l'automne avec les
6 corrections qui pourront encore lui être
7 apportées.

8 Alors, à partir de maintenant, bien, je vous
9 laisse la parole. Alors, le prochain
10 intervenant, si je ne me trompe pas, monsieur le
11 secrétaire, s'il vous plaît, voulez-vous
12 l'appeler?

13 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

14 Oui. Donc, j'appellerais donc à la table,
15 monsieur Maurice Arbour et monsieur Réjean
16 Boulet, de l'Association du Parti Québécois de
17 Montmagny.

18 Je voudrais mentionner, pendant que ces
19 messieurs se dirigent à la table, que nous avons
20 bien reçu une copie de votre mémoire qui sera
21 déposé sur le site Web de l'institution au cours
22 des prochains jours. Et je voudrais aussi
23 préciser que pour les fins de l'enregistrement
24 mécanique, si vous voulez bien vous identifier
25 au début de votre présentation ou lorsque vous

1 partisans. Montmagny/L'Islet, comme vous le
2 savez, est représentée à l'Assemblée nationale
3 par monsieur Claude Roy, un député de l'Action
4 démocratique du Québec, équipe Mario Dumont.
5 Kamouraska/Témiscouata est représentée par
6 monsieur Claude Béchar, un député du Parti
7 Libéral. Et Rivière-du-Loup est le fief de
8 monsieur Mario Dumont, qui est le chef de
9 l'Action démocratique. Donc, on voudrait faire
10 découper autrement la carte électorale pour
11 faire gagner notre candidat éventuel, c'est
12 peine perdue. Vous connaissez les chiffres aussi
13 bien que nous et notre travail, pour reconquérir
14 le vote de nos concitoyens, se situe à un tout
15 autre niveau.
16 Donc, j'ai déjà entamé, je le réalise, mes
17 propos préliminaires, j'entrerais dans mon
18 rapport pour présenter ses grandes lignes dans
19 quelques minutes.
20 Nous, de Montmagny/L'Islet, nous sommes
21 directement touchés par votre proposition de
22 réforme qui consiste à agrandir de manière
23 importante les limites de notre circonscription
24 au dépend d'une autre, Kamouraska/Témiscouata,
25 dont la disparition prochaine a été annoncée

1 comme une preuve de la force et de la vitalité
2 de nos valeurs démocratiques.
3 Nous ne plaiderons pas la situation d'exception
4 prévue dans la loi pour sauver
5 Kamouraska/Témiscouata, car il y a, à notre
6 avis, quelque chose de profondément gênant,
7 profondément humiliant aussi à vouloir démontrer
8 le caractère exceptionnel d'une situation
9 problématique pour tenter de mériter son
10 existence auprès d'une simple instance
11 administrative et de vivre ensuite comme des
12 marginaux ou des privilégiés, selon le point de
13 vue qu'on veut avoir, avec une sentence de mort
14 suspendue au-dessus de nos têtes, comme le sont,
15 j'imagine, les circonscriptions de Gaspé et de
16 Bonaventure depuis quelques temps déjà -- Gaspé,
17 pardon, et de Kamouraska/Témiscouata depuis le
18 douze (12) mars dernier.
19 Il nous est impossible, en effet, de nous dire
20 d'accord avec l'affirmation que la démocratie
21 québécoise se portera mieux avec la nouvelle
22 carte électorale parce qu'elle serait plus
23 équitable, selon vous, et correspondrait mieux à
24 ce qu'est devenu le Québec moderne.
25 Bien au contraire, nous pensons que la

1 publication de votre rapport est un événement
2 triste pour la démocratie québécoise parce que
3 vous enlevez deux (2) circonscriptions rurales
4 de l'Est du Québec pour donner plus de poids
5 politique à la grande région de Montréal, comme
6 si cette dernière n'en menait déjà pas assez
7 large dans les affaires québécoises. On a qu'à
8 considérer la composition actuelle du cabinet
9 des ministres pour réaliser quelle influence les
10 députés de la région de Montréal peuvent avoir
11 au sein du gouvernement québécois.

12 De plus, en agrandissant démesurément le
13 territoire électoral, vous augmentez le niveau
14 d'impuissance du citoyen à pouvoir influencer
15 convenablement les décisions qui ont un impact
16 sur sa vie de tous les jours. Même au siècle du
17 sans fil et du BlackBerry, la distance a encore
18 de l'importance et coûte de plus en plus cher et
19 va coûter de plus en plus cher, surtout pour des
20 gens ordinaires dont les dépenses de voyage ne
21 sont pas remboursées par l'État.

22 Le sujet qui nous préoccupe ici se situe au-delà
23 des lignes partisans, car il s'agit en bout de
24 piste des intérêts supérieurs du Québec,
25 envisagé comme une société démocratique, ouverte

1 au pluralisme politique et soucieuse de
2 préserver cet héritage patrimonial que sont nos
3 régions et qui ont permis au Québec
4 d'aujourd'hui d'être ce qu'il est.
5 La seule question qui nous intéresse ici est de
6 savoir comment on peut éviter la disparition
7 programmée de trois (3) circonscriptions
8 rurales, d'une part, et de l'élaboration et la
9 mise en oeuvre de politiques publiques de
10 développement régional, d'autre part, et qui
11 doivent contribuer à occuper une... une
12 occupation, pardon, plus effective de tout le
13 territoire québécois.
14 Alors, la question, c'est comment -- plus large
15 -- c'est comment peut-on arriver à faire du
16 développement régional et définir une politique
17 véritable d'occupation du territoire québécois
18 si on commence par enlever les députés aux
19 régions, députés qui, en région, se révèlent
20 comme des courroies de transmission essentielles
21 entre l'électeur et le pouvoir.
22 Malheureusement, votre rapport n'aborde pas
23 cette question. Votre rapport, nous le
24 comprenons très bien, a été rédigé dans le
25 contexte d'une loi, soit la Loi électorale du

1 Québec. Dans votre travail, vous appliquez la
2 loi et personne ne peut vous reprocher de suivre
3 la loi et nous savons que vous n'avez pas le
4 pouvoir de changer la loi. Mais à notre humble
5 avis, il s'agit d'une loi qu'il faudra changer
6 de toute urgence parce qu'elle conduit à des
7 inéquités.

8 À notre avis, votre rapport est la démonstration
9 convaincante du caractère désuet et tordu de
10 notre système électoral qui vous contraint à
11 donner plus de poids à la ville en enlevant
12 aux régions et que vous déclarez sous-peuplées
13 et surreprésentées. Il est surtout la preuve,
14 ce rapport, de notre incapacité à réformer nos
15 institutions afin que les intérêts des uns et
16 des autres puissent être pris en compte en toute
17 équité.

18 Notre bataille, et nous sommes en bataille, n'en
19 doutez point, n'en est pas une d'arrière-garde
20 comme voudraient le faire croire certains
21 commentateurs. Nous ne voulons pas faire voter
22 des veaux et des vaches comme on l'a dit. Nous
23 croyons profondément au développement économique
24 des régions comme solution efficace au problème
25 de l'exode dramatique des jeunes vers les grands

1 centres et votre rapport, bien loin de nous
2 aider à travailler en ce sens, projette de nous
3 enlever des leviers importants pour faire
4 entendre la voix des régions. C'est pourquoi
5 nous le disqualifions parce que nous le
6 considérons comme le résultat d'une opération
7 mathématique, incompatible avec l'idée même d'un
8 Québec moderne qui serait aussi celui des
9 régions.

10 Comme vous le savez sans doute, il y a la
11 théorie pure de la démocratie et la pratique au
12 quotidien de la démocratie. Il nous semble
13 qu'il devrait y avoir là aussi des
14 accommodements raisonnables, d'autant plus que
15 la théorie pure de la démocratie, pour le sujet
16 qui nous occupe, n'est pas aussi pure qu'on
17 pourrait le penser, surtout dans ce beau royaume
18 du Canada, vous en savez quelque chose, et je
19 reviendrai sur ce point tantôt.

20 En réalité, nos propos s'adressent moins aux
21 commissaires que vous êtes qu'aux élus qui nous
22 gouvernent à Québec et nous comptons un peu sur
23 vous, pas totalement, nous ne sommes pas naïfs,
24 mais un petit peu quand même, pour faire passer
25 les messages auxquels, osons-nous croire, vous

1 croyez aussi peut-être comme citoyens bien
2 informés de la réalité québécoise.

3 Donc, très brièvement, je n'ai pas l'intention
4 de lire le rapport que j'ai mis... que j'ai
5 distribué. Je vais présenter dans ses grandes
6 lignes... ah, vous ne m'avez pas accordé de
7 temps...

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Bien, là-dessus, c'est à votre discrétion.

10 **M. MAURICE ARBOUR :**

11 Oui.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Il n'y a pas tellement d'intervenants ce soir,
14 alors...

15 **M. MAURICE ARBOUR :**

16 Donc, on peut jouer pour trois (3) heures?

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Si c'était possible, vu qu'on a veillé bien tard
19 hier soir...

20 **M. MAURICE ARBOUR :**

21 Vous êtes généreux.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 ... ça serait apprécié de ne pas veiller trop
24 tard...

25 **M. MAURICE ARBOUR :**

1 Vous êtes généreux.
2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
3 ... ce soir!
4 **M. MAURICE ARBOUR :**
5 Vous êtes généreux.
6 Sur les principes, je suis à la page... aux
7 pages 1 et 4, donc, de mon mémoire. Sur les
8 principes, j'aimerais signaler deux (2) choses.
9 L'article 15 de la Loi électorale qui définit la
10 circonscription électorale, j'imagine que le
11 Législateur ne parle pas pour ne rien dire et,
12 s'il a proposé cette définition, ce doit être
13 pour quelque chose. Ça, c'est le premier point
14 que je voulais faire.
15 Le deuxième point, c'est sur l'égalité de vote
16 des électeurs. Je comprends que la Loi pose la
17 norme de l'égalité de vote des électeurs et,
18 dans une approche préliminaire du problème, il
19 serait sans doute téméraire de vouloir remettre
20 en question ce principe de l'égalité des votes
21 et, bon, ça se défend aisément.
22 Mais l'égalité est une notion simple, facilement
23 compréhensible, qui donne l'apparence de
24 l'équité. Mais l'avis que vous avez cité dans
25 votre rapport préliminaire que j'ai revu ce

1 matin, l'affaire de la Saskatchewan, les
2 circonscriptions de la Saskatchewan, nous fait
3 faire un voyage intéressant et je ne suis pas
4 sûr qu'il y a beaucoup de journalistes au Québec
5 qui ont lu cet arrêt dernièrement sur les
6 notions d'égalité et de représentation efficace.
7 On plaidait dans l'affaire de la Saskatchewan
8 que l'égalité était un dogme absolu et que le
9 vote des circonscriptions devait être égal
10 partout en Saskatchewan en nombre d'électeurs.
11 La Cour Suprême, à 6.3, la Cour Suprême a
12 renvoyé cet... a défait cet argument et vous
13 connaissez mieux que moi cet arrêt, c'est votre
14 affaire, mais c'est notre compréhension des
15 choses que la majorité de la Cour a rejeté dans
16 cette décision le principe «une personne/un
17 vote», tel qu'il a été établi, et c'est madame
18 McLachlin qui le dit, tel qu'il a été établi aux
19 États-Unis dans des affaires, dans de la
20 jurisprudence propre aux États-Unis.
21 Le but du chapitre 11 de la Loi électorale,
22 c'est la représentation efficace des électeurs,
23 qui a été définie par la Cour comme la capacité
24 pour l'électeur d'avoir le meilleur accès
25 possible à son député et la capacité de ce

1 dernier à bien représenter ses électeurs. Puis
2 on comprend que c'est pour cette raison-là que
3 la loi donne une marge de vingt-cinq pour cent
4 (25 %), plus ou moins, de variation par rapport
5 au quotient... au quotient électoral.
6 Donc, sur l'égalité, il faut refaire nos
7 devoirs, je pense, puis à la lumière de la
8 jurisprudence de la Cour Suprême, il faut... oui
9 à l'égalité, mais quand je pense -- je donnerai
10 l'exemple plus tard -- mais dans la pratique
11 canadienne, le droit de vote, le poids d'un
12 électeur de l'Ile-du-Prince-Édouard comparé au
13 poids d'un électeur de la Colombie-Britannique
14 ou de l'Ontario, il y a des belles leçons à
15 tirer de là sur le principe de l'égalité des
16 votes. Si on appliquait la même norme partout,
17 mur à mur, je ne suis pas sûr que
18 l'Ile-du-Prince-Édouard aurait plus qu'un député
19 à la Chambre des communes.
20 Bon. Alors, il y a la théorie puis il y a la
21 pratique aussi.
22 Donc, ce bref rappel de la jurisprudence -- je
23 suis à la page 4 -- à notre avis, permet de
24 discréditer le discours de tous ceux et celles
25 qui proclament «une personne/un vote», comme un

1 dogme absolu.
2 J'aimerais revenir sur des faits. C'est des
3 faits... je ne vous apprendrai rien ce soir, ce
4 n'est pas ma prétention, je ne suis pas un
5 expert du droit électoral, je ne suis pas un
6 expert de ces questions-là, c'est un travail de
7 réflexion qu'on a fait, puis qu'on commence par
8 examiner les faits pour essayer de voir dans
9 quelle mesure on peut cheminer.
10 Fait numéro 1 -- je suis à la page 5 -- depuis
11 soixante-sept (67), le quotient électoral ne
12 cesse d'augmenter. Il a plus que doublé depuis
13 mil neuf cent quarante-huit (1948). Ça, ce sont
14 des chiffres que j'ai trouvés. J'espère qu'ils
15 sont bons.
16 En soixante-sept (67), il y a soixante-cinq (65)
17 députés à l'Assemblée législative du Québec, il
18 y a alors une population d'environ un million (1
19 M) d'habitants pour seulement cent soixante et
20 un mille (161 000) électeurs. Les femmes ne
21 votent pas.
22 Et on constate que le quotient électoral qui a
23 été multiplié depuis ce temps, qui est
24 maintenant de quarante-cinq mille (45 000), a
25 été multiplié par dix-huit (18). Et si on avait

1 conservé le même quotient électoral qu'en
2 soixante-sept (67), on aurait actuellement deux
3 mille trois cent cinquante-quatre (2 354)
4 députés à l'Assemblée nationale, ce qui nous
5 rapproche de la Chine, de l'Assemblée populaire
6 de Chine.

7 Donc, on comprend que le quotient électoral doit
8 augmenter avec l'augmentation de la population
9 pour éviter justement la prolifération des
10 sièges parlementaires, c'est une chose entendue.
11 On constate tout simplement cette augmentation
12 et on peut présumer, à partir de là, que le
13 quotient électoral va augmenter avec
14 l'augmentation de la population du Québec. Je
15 suis à la page 6. Donc quand on aura une
16 population électorale de dix mille (10 000), on
17 sera à quatre-vingt mille (80 000) comme
18 quotient électoral.

19 Fait numéro 2, les régions sont en décroissance
20 sur le plan démographique. Et ça, je n'invente
21 rien, j'ai pris vos propres chiffres tirés de
22 votre rapport, donc les analyses que vous
23 faites, j'ai rappelé tout simplement pour
24 l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le
25 Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, la

1 Gaspésie, la région du Bas-Saint-Laurent,
2 Chaudière-Appalaches, c'est dramatique qu'est-ce
3 qui se passe, il y a des mouvements de
4 population à l'intérieur du Québec et ces
5 mouvements de population, ça se fait en
6 direction des grandes villes. Et la presse du
7 treize (13) avril deux mille huit (2008) parle
8 d'une véritable hémorragie qui frappe notamment
9 la Gaspésie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et puis
10 le Nord-du-Québec au profit des régions
11 banlieusardes de Lanaudière, Laval et la
12 Montérégie. Ça, c'est un fait.

13 Troisième fait. Vous trouverez peut-être la
14 terminologie rude, mais on pense que c'est la
15 réalité, et nous assistons actuellement au
16 dépeçage des régions rurales sur le plan de la
17 représentation politique.

18 Donc, l'augmentation constate du quotient
19 électoral, jumelée à la baisse relative des
20 populations de nos régions, conduit
21 graduellement à l'agrandissement de certaines
22 circonscriptions rurales aux dépens d'autres
23 circonscriptions qui disparaissent purement et
24 simplement. Le processus est à l'oeuvre, vous
25 en êtes conscients, et le phénomène est

1 troublant. Les circonscriptions rurales qui
2 n'arrivent pas à maintenir le rythme
3 d'accroissement de la population sur le plan
4 national sont vouées à la disparition. C'est le
5 cas de Beauce-Nord, de Kamouraska-Témiscouata et
6 de Gaspé.
7 De plus en plus de circonscriptions se trouvent
8 en situation d'exception négative, c'est-à-dire
9 au bas du seuil minimal permis par la loi, moins
10 vingt-cinq (25), et plusieurs autres
11 s'approchent de cette situation critique. Donc,
12 ce n'est certainement pas un hasard si toutes
13 les circonscriptions qui se trouvent
14 actuellement en situation d'exception ou en
15 situation critique sont des circonscriptions
16 rurales.
17 Alors, vous donnez... ce que vous faites, vous,
18 vous donnez effet à la loi qui nous dit que ces
19 situations-là sont intolérables et qu'il faut
20 corriger, il faut revenir au seuil dans les
21 limites du vingt-cinq pour cent (25 %).
22 Fait numéro 4. Le rapport, votre rapport
23 démontre que la détermination des limites des
24 circonscriptions est un processus purement
25 arithmétique, car il fait peu de place à

1 d'autres considérations.
2 Bien que le rapport prétende -- je suis à la
3 page 10 -- bien que le rapport prétende accorder
4 du poids aux facteurs non mathématiques dans ce
5 travail de révision de la carte électorale, nous
6 n'avons trouvé aucune analyse consacrée à ces
7 facteurs. Nous n'avons eu nulle part une
8 discussion réfléchie sur la superficie des
9 territoires en jeu, la communauté d'intérêts, la
10 géographie sociale ou la spécificité d'une
11 circonscription électorale et de son évolution
12 historique. Je retiendrai tout simplement, pour
13 les fins de mon propos, la superficie, le
14 facteur de la superficie.
15 On a vu nulle part dans votre rapport un souci
16 de faire en sorte que la superficie des
17 circonscriptions rurales ne soit pas trop vaste.
18 On peut faire à pied le tour de la
19 circonscription de Mercier, quatre (4)
20 kilomètres, ou de Gouin, cinq (5) kilomètres
21 carrés, en moins d'une heure par un beau
22 dimanche, sans trop se presser.
23 La superficie actuelle de la circonscription de
24 Montmagny-L'Islet est très grande, trois mille
25 six cent quatre-vingt-quinze (3 695) kilomètres

1 carrés -- ce sont mes chiffres, en tout cas --
2 soit sept cent trente-neuf (739) fois celle de
3 Gouin. On doit compter plus d'une heure pour
4 faire le trajet entre Berthier-sur-Mer et
5 Saint-Pamphile et une bonne demi-journée pour
6 faire le tour de Montmagny-L'Islet en voiture.
7 Or, votre proposition est d'ajouter, comme prime
8 additionnelle, deux mille deux cent
9 cinquante-six (2 256) kilomètres carrés aux
10 trois mille six cents (3 600) qu'on connaît
11 déjà, il faudra davantage de temps pour faire le
12 tour de la Côte-du-Sud, qui comptera désormais
13 quarante-cinq (45) municipalités, et un
14 territoire non organisé. Il faudra compter une
15 heure trente (1 h 30) dans des conditions
16 idéales pour effectuer le trajet de
17 Berthier-sur-Mer à Saint-André-de-Kamouraska.
18 Le député aura de moins en temps de temps pour
19 visiter ses électeurs, et là, on vient de
20 multiplier par deux (2), croyez-moi, le travail
21 des organisations politiques dans leur travail
22 quotidien d'animation de la vie politique.
23 C'est notre avis également que la distance
24 physique augmente la distance du citoyen par
25 rapport à son député et au-delà, à tout

1 l'appareil gouvernemental.
2 Sur la question de la superficie par rapport au
3 nombre de députés, la superficie des
4 circonscriptions, je pense que vos propres
5 études, si je ne fais pas erreur, confirment
6 qu'un député québécois couvre pas mal de
7 territoire par rapport à d'autres situations
8 dans le monde. Selon vos propres analyses, un
9 député couvre en moyenne cinq mille quatre cent
10 quatre-vingt-un (5 481) kilomètres carrés dans
11 les régions, dans les entités que vous avez
12 analysées, tandis qu'un député québécois couvre
13 en moyenne une superficie deux fois... deux
14 virgule vingt-cinq (2,25) fois plus grande avec
15 ses douze mille deux cent vingt-sept (12 227)
16 kilomètres carrés par député. Je pense que
17 c'est la moyenne, ça, du Québec.
18 Évidemment, si vous nous dites qu'on est bien en
19 deça avec le nouveau projet de la moyenne
20 provinciale, je dis oui. Je dis oui, mais on va
21 continuer à agrandir le territoire du Québec et,
22 finalement, on risque de se ramasser avec des
23 René-Lévesque, des Dubuc, des Duplessis, des
24 territoires... des Ungava finalement partout au
25 Québec. Est-ce que c'est ça qu'on veut comme

1 réalité sur le plan politique?
2 Bon. Si vous me comparez au nouveau comté de...
3 ce que vous êtes en train de proposer pour la
4 Gaspésie, bien, c'est rien, évidemment, notre
5 histoire de la Côte-du-Sud. Mais moi, je dis
6 qu'il y a des limites à demander aux députés et
7 puis aux travailleurs électoraux, aux
8 organisations politiques, de faire des circuits
9 pour tout simplement contacter leur monde et
10 puis se parler un peu.

11 Je lis le... vous allez me dire que c'est
12 arrangé tout ça, mais ce que Paul Crête a envoyé
13 comme communiqué de presse, qui est un député de
14 quoi, de quinze, dix-huit (15, 18) ans dans le
15 rayon, qui a un comté qui est fédéral qui
16 ressemble étrangement à ce que vous proposez,
17 sauf Rivière-du-Loup et puis Cacouna, il dit, je
18 cite :

19 **«Je crois fermement qu'agrandir**
20 **davantage ce comté rural qu'est**
21 **Montmagny-L'Islet diminue le droit des**
22 **citoyens d'avoir un député disponible**
23 **et accessible. La population des MRC**
24 **de Kamouraska et Montmagny doit**
25 **conserver son droit à être vu et**

1 encore là ce n'est pas évident, il y a des gens
2 célèbres au Québec qui ont recommandé des fois,
3 parfois de... il y a quelque temps de fermer les
4 régions, si les régions n'arrivaient pas
5 financièrement. Mais si nous tenons comme une
6 valeur en soi que l'idée que les populations qui
7 habitent les régions ne doivent pas tomber dans
8 la totale insignifiance politique, il faudra
9 arriver rapidement, à titre transitoire ou
10 permanent, à la notion de circonscription
11 régionale avec un quotient électoral différent.
12 Et la bonne nouvelle, à mon avis, c'est que
13 cette notion n'est peut-être pas aussi
14 révolutionnaire ou fantaisiste qu'on pourrait le
15 croire a priori. Et là, je reviens un peu à
16 l'expérience canadienne pour moi qui est très
17 révélatrice, j'en ai fait allusion tantôt, je
18 suis au tableau de la page 13.
19 La répartition des sièges et puis la formule
20 fédérale appliquée sur le territoire canadien
21 pour le quotient électoral, les provinces ont un
22 quotient... donc on parle des élections
23 fédérales, il y a des quotients différents. Je
24 vois l'Île-du-Prince-Édouard, trente-trois mille
25 (33 000), tandis que la Colombie cent huit mille

1 (108 000), comme quotient national. Donc on
2 s'aperçoit, là, qu'il y a des quotients qui
3 varient d'une province à l'autre, selon la
4 formule qui a été adoptée par le fédéral pour la
5 répartition des sièges, des comtés, des
6 circonscriptions fédérales dans l'ensemble
7 canadien.
8 Vous connaissez mieux que moi la question des
9 droits acquis, vous connaissez, parce que vous
10 en avez parlé dans votre rapport -- dans un
11 rapport, je ne sais pas si c'est votre rapport
12 préliminaire, mais dans un rapport certainement
13 -- de la question de la clause sénatoriale et
14 puis tout ça fait qu'au bout, j'ai ces
15 données-là à quelque part, là, le Québec, je
16 pense, en vertu de privilèges, finalement, se
17 trouve à avoir sept (7) députés de plus que ce
18 que la simple mathématique une personne/un vote
19 pourrait lui accorder.
20 L'Île-du-Prince-Édouard, j'en ai parlé tantôt,
21 n'aura jamais moins que quatre (4) députés,
22 parce qu'elle a quatre (4) sénateurs, je pense,
23 donc c'est la clause sénatoriale et tout ça fait
24 qu'on s'éloigne de la question une personne/un
25 vote. C'est mon point.

1 Et dans l'affaire de la Saskatchewan, il était
2 question de deux (2) comtés du nord, je n'ai pas
3 pu retrouver les noms, mais du nord de la
4 Saskatchewan, deux (2) comtés à qui on
5 permettait un quotient qui pouvait varier de
6 cinquante (50) en plus ou moins par rapport aux
7 comtés sud de la Saskatchewan qui, eux,
8 pouvaient varier dans les limites de vingt-cinq
9 pour cent (25 %) plus ou moins.
10 Donc... et la Cour suprême, pour les comtés du
11 nord, ça n'a pas été contesté du tout cette
12 question de cinquante pour cent (50 %), tandis
13 que les comtés du sud pouvaient varier seulement
14 dans les limites de vingt-cinq pour cent (25 %).
15 Donc, qu'est-ce qu'on retient? On retient qu'il
16 y a une marge extrêmement intéressante qui nous
17 permet peut-être de penser à un type de... Je
18 comprends que vous n'avez pas le pouvoir, vous,
19 Messieurs les commissaires, de procéder à ces
20 réformes, mais comme je le disais tantôt, je
21 m'adresse soit aux commissaires que vous êtes,
22 qu'aux élus, et puis à la Loi électorale
23 finalement qui, à notre avis, pose des sérieux
24 problèmes.
25 Donc, l'idée de quotient différent, peut-être il

1 faudrait que ce soit essayé avant d'être testé
2 par les tribunaux, mais enfin, il y a une
3 ouverture dans l'avis de quatre-vingt-onze (91)
4 que je trouve extrêmement intéressante.
5 Fait numéro 6, je suis à la page 15, j'achève,
6 donc je ne prendrai pas les trois (3) heures
7 qu'on était prêt à m'accorder! Fait numéro 6,
8 le nombre de sièges limité à cent vingt-cinq
9 (125) n'est pas le résultat d'une loi physique.
10 J'ai calculé que... évidemment, il y a une autre
11 façon de voir le problème, c'est l'augmentation
12 du nombre de députés.
13 Depuis soixante-sept (67), dix-huit
14 soixante-sept (1867), il y a eu en moyenne une
15 augmentation du nombre de sièges à tous les neuf
16 (9) ans. De soixante-cinq (65) députés en
17 soixante-sept (67), on est passé graduellement à
18 soixante-treize (73), soixante-quatorze (74),
19 quatre-vingt-un (81), quatre-vingt-cinq (85),
20 quatre-vingt-dix (90), quatre-vingt-onze (91),
21 quatre-vingt-douze (92), quatre-vingt-quinze
22 (95), cent huit (108), cent dix (110), cent
23 vingt-deux (122), cent vingt-cinq (125) en
24 quatre-vingt-neuf (89). Le nombre de
25 soixante-cinq (65) a été tenu pendant

1 vingt-trois (23) ans jusqu'en dix-neuf cent
2 quatre-vingt (1980) -- jusqu'en dix-huit
3 quatre-vingt-dix (1890), pardon. Ce long terme
4 fait terriblement hausser la moyenne, car après
5 dix-huit quatre-vingt-dix (1890), on trouve des
6 augmentations à tous les huit (8) ans environ.
7 Et depuis quatre-vingt-neuf (89) ou
8 quatre-vingt-huit (88), soit depuis dix-neuf
9 (19) ans, il ne se passe plus rien. La Loi
10 électorale fige le nombre des députés à cent
11 vingt-cinq (125). La question est de savoir
12 s'il en sera ainsi pour l'éternité et ce serait
13 grandement intéressant de connaître la réponse
14 avant l'an deux mille vingt (2020).
15 Ce n'est peut-être pas une mauvaise idée que de
16 penser qu'une augmentation du nombre des députés
17 pourrait une solution à la fois au problème du
18 poids politique des régions et à celui d'un
19 meilleur respect du principe de l'égalité de
20 vote entre électeurs.
21 Pour revenir au quotient électoral national de
22 trente-deux mille (32 000), celui qui avait
23 cours en soixante-dix (70), il faudrait avoir
24 cent soixante-quinze (175) députés, soit
25 cinquante (50) de plus. Et là, je sais qu'en

1 disant ça, je vais donner des haut-le-coeur à
2 pas mal de monde. Pour revenir à celui qu'on
3 connaissait en quatre-vingt-cinq (85),
4 trente-six mille (36 000), on aurait besoin de
5 cent cinquante-six (156) députés.
6 Ces nombres paraissent énormes, absurdes,
7 surtout dans un contexte où personne n'ose
8 parler ouvertement d'une augmentation des sièges
9 à l'Assemblée nationale, sauf pour deux (2) ou
10 trois (3), vu son impact éventuel, je présume,
11 sur les finances publiques. Je présume.
12 Pourtant, si on -- et je suis sûr que vous avez
13 fait cet exercice-là -- si on regarde ce qui se
14 passe un peu dans le monde, dans des États qui
15 ont à peu près la même population que le Québec,
16 si on regarde la taille de la population versus
17 le nombre de sièges dans les parlements, on
18 reste surpris. On reste surpris.
19 La Suède, neuf millions (9 M), bon, un petit peu
20 plus peuplé que le Québec tout de même, trois
21 cent quarante-neuf (349) sièges. L'Irlande,
22 quatre millions deux (4,2 M), cent soixante-six
23 (166) sièges. La Norvège, cent soixante-cinq
24 (165) députés pour une population de quatre
25 millions quatre cent mille (4 400 000). La

1 Suisse, sept millions (7 M), compte deux cents
2 (200) sièges au parlement. L'Autriche, huit
3 millions (8 M), cent quatre-vingt-trois (183)
4 sièges.

5 Je pense qu'au Québec, la Commission spéciale
6 sur la Loi électorale -- devant cette Commission
7 spéciale sur la Loi électorale, la Fédération
8 québécoise des municipalités avait proposé un
9 ajout de dix-sept (17) députés aux cent
10 vingt-cinq (125) actuels pour préserver le poids
11 des régions.

12 Donc, je sais que ce n'est pas votre pouvoir
13 d'augmenter d'une façon magique, mais encore là,
14 on compte un peu sur vous pour que vous passiez
15 les messages et que s'il faut augmenter le
16 nombre des députés pour essayer de trouver un
17 juste équilibre, bien, je pense que ce pourrait
18 être une excellente chose.

19 Je termine en ouvrant sur des débats beaucoup
20 plus large sur la nécessité de prendre en compte
21 l'importance des régions au nom de l'équité. Je
22 sais qu'il y a la carte électorale où on peut
23 essayer de tenir compte des régions, des
24 circonscriptions rurales, mais il y a d'autres
25 façons de voir le problème. Je pense à l'action

1 de monsieur Claude Béland qui prépare, je pense,
2 des États généraux à l'automne sur la question
3 sur le Québec des régions, première solution :
4 Créer une assemblée des régions, donc pour
5 remplacer un peu l'ancien conseil législatif
6 dont les membres étaient nommés.
7 Bien, on pourrait créer un Conseil des régions
8 dont les membres seraient élus cette fois et qui
9 pourraient... comme ça existe en Europe. En
10 Europe cette solution se trouve dans, à ma
11 connaissance, dans onze (11) États unitaires
12 décentralisés, donc ce n'est pas le fédéralisme
13 qui explique la deuxième chambre, c'est la
14 question des régions qui va justifier la
15 nécessité d'une deuxième chambre.
16 Donc, c'est une solution pour tenir compte des
17 régions au plan de la représentation politique
18 nationale.
19 On pourrait penser à une deuxième solution qui
20 est de créer des assemblées régionales élues au
21 suffrage universel et, encore ici, les exemples
22 ne manquent pas. L'Italie est un bel exemple
23 avec ses régions qui ont un parlement qui
24 fonctionne, qui ont des pouvoirs attribués selon
25 la constitution, puis qui ont des sources

1 d'autonomie financière garanties par la
2 constitution. Et je pense que la coalition pour
3 un Québec des régions a déjà défendu cette idée
4 en estimant que les dix-sept (17) régions
5 désignés du Québec voulaient des véritables
6 gouvernements territoriaux. Je ne suis pas sûr
7 si c'est encore à leur agenda, mais enfin j'ai
8 découvert que ça avait déjà été proposé au
9 Québec.

10 Troisième solution, réformer le mode de scrutin.
11 Bien ça, vous en savez pas mal plus que moi
12 là-dessus, je pense que c'est une piste, on est
13 passé près. Depuis que je suis petit garçon
14 qu'on parle de la réforme du mode du scrutin, je
15 pense bien que mon fils aussi va voir tous ces
16 débats-là aller sans que... sans dénouement
17 possible.

18 Autre solution, bien c'est ce que je disais
19 tantôt, peut-être adopter des quotients
20 électoraux différents ou permettre des écarts
21 différents entre circonscriptions urbaines et
22 circonscriptions rurales. On remplacerait la
23 règle de l'égalité mathématique mur à mur par la
24 règle de ce que j'appelle de l'inégalité
25 compensatrice au profit des régions du Québec

1 qui ont désespérément besoin de poids politique
2 pour faire avancer les dossiers régionaux qui
3 sont d'importance majeure pour tout le Québec.
4 Vous pouvez me dire là-dessus que des députés en
5 région rurale, ce n'est pas tellement important,
6 je lisais hier un article d'un collègue de...
7 d'un collègue, oui, dans les pages du Journal de
8 Québec qui disait qu'un député en région, ce
9 n'est pas là que ça se passe et que ce n'est pas
10 important tout ça. Qu'on perde des députés en
11 région, ce n'est pas important.
12 Moi, je me permets d'être en total désaccord,
13 j'ai des gens qui oeuvrent au niveau de la
14 politique municipale et qui sont en contact...
15 qui font du développement municipal, qui sont en
16 contact en région, qui sont en contact, je
17 dirais, presque quotidien avec leur député,
18 parce que le député est une courroie, une
19 courroie de transmission essentielle en région.
20 En région. En ville, c'est peut-être moins
21 évident, on a plus souvent accès aux ministres
22 qu'aux députés de... aux députés.
23 L'autre solution, je dirais, augmenter le nombre
24 des députés, je l'ai dit tantôt.
25 Donc, conclusion générale, je conclus là-dessus,

1 c'est sur le plan pratique parce que j'ai été
2 procureur de la Couronne dans la vie, puis
3 souvent le juge me disait : «Maître, telle
4 affaire, telle affaire, là».
5 Alors je regarde, par exemple, un comté comme
6 Gouin où est-ce que peut-être... alors que c'est
7 tout petit, il y a peut-être un club de l'âge
8 d'or. Ici, le député Roy, là, l'adéquiste, puis
9 Norbert Morin, le libéral, là, dans
10 Montmagny-L'Islet, il y en a vingt-sept (27) des
11 clubs de l'âge d'or, dans chacune des paroisses,
12 il a vingt-sept (27) maires à rencontrer. Celui
13 de Montréal, il en rencontre un. Tu sais, et
14 c'est tout ça. C'est qu'on parle... sur le plan
15 strictement une personne/un vote, je pense que
16 sur le plan des principes, on dit : «Bien oui,
17 c'est normal. C'est normal», mais quand on
18 vérifie après, une fois qu'on a élu quelqu'un,
19 là, il faut être représenté et c'est là que pose
20 le problème de la carte actuelle, de la Loi
21 actuelle électorale. C'est que c'est beau une
22 personne/un vote, mais après il faut être
23 représenté avec autant...
24 Je regarde autant Paul Crête que monsieur Roy,
25 là, je fais du théâtre amateur, puis vendredi,

1 ils sont venus voir la pièce dans laquelle je
2 joue et puis à l'intermission, ils sont partis
3 parce qu'ils avaient une autre affaire. Alors
4 que le député Montréalais ou le député de
5 Longueuil, parce que j'ai pratiqué longtemps à
6 Longueuil, bien à ce moment-là, lui, il a
7 beaucoup moins de clubs de l'âge d'or qui
8 exigent sa présence, puis il y a beaucoup moins
9 de maires qui demandent à le voir, puis il y a
10 beaucoup moins de... et ça, c'est un point que
11 vous devrez regarder.

12 Et c'est dans ce sens-là qu'on vous dit, on...
13 peut-être qu'on ne s'adresse pas aux bonnes
14 personnes, mais peut-être que vous seriez une
15 bonne courroie de transmission pour dire aux
16 élus : «Bien, les réflexions qu'on a eues,
17 peut-être qu'il y a des choses, là, qu'il
18 faudrait... qu'on vous suggérerait à apporter.»
19 En tout cas, c'est...

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 C'est bien sûr qu'on est très conscient de cette
22 réalité-là, hein, vous n'êtes pas les premiers à
23 nous en parler, puis on n'avait pas besoin de
24 s'en faire parler même, on le savait, on sait
25 très très bien tout ça.

1 Évidemment, votre document contient beaucoup
2 d'éléments de réflexion, beaucoup de
3 propositions, de suggestions qui ont... d'aucune
4 d'entre elles ont déjà fait l'objet d'analyse,
5 il n'y a jamais eu, encore une fois, comme vous
6 le dites, de conclusion de tirée à cet égard-là.
7 Personnellement, quant à moi, je pense que la
8 réflexion est en cours. Elle a été longtemps,
9 je dirais, mise sous le couvercle...

10 **M. RÉJEAN BOULET :**

11 Hum hum.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 ... et elle a redémarré de façon importante
14 notamment depuis quatre-vingt-dix-huit (98).
15 Alors là, on voit qu'il y a un mouvement, on se
16 souviendra effectivement des États généraux dans
17 les années deux mille deux (2002), deux mille
18 trois (2003); de la vaste consultation qui avait
19 été faite aussi avec monsieur Béland, la
20 Commission parlementaire spéciale, là, qui a
21 fait le tour du Québec avec un projet de mode de
22 scrutin proportionnel mixte et on se souviendra
23 qu'il n'y avait pas eu consensus là-dessus.
24 Alors, on avait demandé, vous vous en
25 souviendrez, au Directeur général des élections

1 d'émettre un avis sur différents modèles, ce qui
2 a été fait, hein, au mois de décembre dernier.
3 Donc, il y a beaucoup de documents, beaucoup de
4 réflexion qui se fait.
5 Évidemment, la Loi électorale telle qu'elle
6 existe a fait en sorte que là, on doit refaire
7 la carte après chaque deux (2) élections. Donc,
8 on est arrivé à un moment où la réflexion n'est
9 pas terminée, puis ce que je comprends suite aux
10 événements d'il y a une semaine, elle a été
11 interrompue le temps qu'on procède. Alors, on
12 verra bien ce que l'avenir réserve.
13 Mais encore une fois, nous, comme vous l'avez si
14 bien dit, c'est ça, là, on doit agir en fonction
15 de la loi telle qu'elle est et en essayant
16 autant que possible de respecter... il faut
17 respecter les critères qui y sont compris.
18 Le critère de la communauté naturelle, on le
19 voit bien, là, c'est la marge de vingt-cinq pour
20 cent (25 %) en plus et en moins de la moyenne
21 provinciale, alors ce n'est pas beaucoup comme
22 marge de manoeuvre.
23 L'arrêt Carter, on se souviendra, vous l'avez
24 évoqué, en Saskatchewan au départ, c'est que les
25 gens contestaient le projet de carte qui avait

1 été fait à Saskatchewan en disant qu'elle était
2 trop... elle était trop permissive, la
3 relativité du poids des électeurs était trop
4 grande. Alors, on voit même que les juges de la
5 minorité, les trois (3) juges de la minorité,
6 eux autres auraient ramené ça au maximum moins
7 quinze (-15 %), hein, mais la majorité a dit :
8 «Non non, là, on n'est pas aux États-Unis, on
9 est au Canada, on s'inspire davantage du système
10 britannique et on peut aller jusqu'à moins
11 vingt-cinq (-25 %), puis des exceptions, bien
12 là, dans la mesure où c'est très justifié, ça
13 peut se faire.»

14 On en a une couple ici que personne va
15 contester. Bien, il y en a une qui est dans la
16 loi, hein, la loi se... la circonscription des
17 Îles-de-la-Madeleine, c'est écrit dans la loi.
18 L'Ungava, c'est plus de la moitié du territoire
19 du Québec avec vingt-deux mille (22 000)
20 électeurs. Alors, celle-là, c'est la Commission
21 de la représentation qui l'a reconnue depuis
22 longtemps et il n'y a jamais personne qui va
23 nous en faire le reproche.

24 Pour le reste, il faut y aller, je dirais, avec
25 prudence pour ne pas encore une fois qu'on se

1 ramasse devant les tribunaux pour contester ce
2 qu'on pourrait éventuellement prendre comme
3 position.

4 Mais on très conscient, finalement, que ce n'est
5 pas facile, c'est un travail absolument...
6 parfois désolant, là, en fait, on voit les
7 résultats auxquels on doit en arriver. Malgré
8 tout, on essaie, encore une fois, de respecter
9 les MRC; les régions administratives, on sait
10 que ça pose un problème particulier étant donné
11 les programmes, là, gouvernementaux qui existent
12 dépendamment qu'on y est ou qu'on n'y est pas.
13 Alors, c'est toutes des contraintes qui... qu'on
14 connaît et qu'on essaie de voir comment est-ce
15 qu'on peut manoeuvrer au travers tout ça avec le
16 contexte juridique dans lequel on doit agir.
17 En tout cas, vous avez un document de réflexion
18 très intéressant. Je vous remercie beaucoup de
19 votre présentation, puis on verra bien ce que
20 l'avenir nous réserve.

21 **M. RÉJEAN BOULET :**

22 Ça me fait plaisir. Bonne chance.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Merci. Merci, messieurs.

25 Monsieur le secrétaire.

1 consoeurs à l'Assemblée nationale et quand on
2 leur parle du travail parlementaire et du
3 travail régional que nous avons à faire, nous,
4 les députés de région, ils sont toujours surpris
5 de voir que, entre autres -- et je ne dis pas
6 ici qu'on ne veut pas travailler, loin de là --
7 je comprends très bien et je comprends de mieux
8 en mieux les députés qui sont un peu amers de
9 perdre des élections parce que le devoir
10 politique de l'élu face à sa population est
11 contraignant familialement, socialement et à la
12 fin, on a tellement donné d'énergie, d'amour,
13 d'affection, de tendresse, d'émotions et de
14 services à la population qu'on peut bien mal
15 comprendre la réaction d'une population qui dit
16 aujourd'hui : «On n'a plus besoin de toi, on
17 change d'idée.»
18 Et malgré tout ça, on aura toujours à coeur de
19 défendre nos électeurs et nos électrices et si
20 cette semaine, juste pendant la période
21 parlementaire qu'on vit au niveau des études de
22 crédit, j'ai quand même dû revenir à Montmagny
23 les quatre (4) soirs en ligne, bien qu'en
24 session parlementaire et en études de crédit, à
25 partir de huit heures (8 h) le matin, tu dois

1 revenir pour des activités dans ton comté, et je
2 vous dirais que dans la dernière année
3 électorale, la toute dernière année, il y a
4 quand même tout près de cinquante mille (50 000)
5 kilomètres de plus sur ma voiture. Et ce matin,
6 j'étais au bureau de l'Assemblée nationale, dont
7 je suis membre, et on faisait état de l'essence
8 qu'on doit mettre dans ces véhicules-là au prix
9 de l'essence d'aujourd'hui et on a tous fait
10 l'effort, et je ne l'ai pas fait encore, mais je
11 suis en démarche de le faire, pour bien sûr
12 rapetisser la voiture. Mais dans mon cas, on
13 peut bien vouloir rapetisser, mais il faut qu'on
14 soit capable de rentrer dans la voiture, donc je
15 veux bien faire l'effort de me mettre au régime,
16 de me mettre à la mode des premiers ministres
17 qui ont perdu du poids pour convaincre
18 l'électorat, mais je verrai dans un avenir
19 prochain. Mais pour le moment, j'ai... je ne
20 suis pas rendu à cette démarche-là encore.
21 Il reste tout de même que l'effort qu'on fait
22 pour notre population est grande et il faut en
23 tenir compte dans vos recommandations, dans
24 vos... dans vos critères de base. Comme je vous
25 mentionnais, mes confrères, mes consœurs de

1 Montréal ou de la région périphérique de
2 Montréal, qui ont des petits territoires, et
3 même à l'intérieur de la Capitale nationale, le
4 député de Jean-Lesage, il le fait à pied. Il
5 fait le tour à pied, puis il n'a pas besoin
6 d'auto, il peut venir à l'Assemblée nationale
7 avec l'autobus le matin ou même, en marchant
8 doucement, il va se rendre à l'Assemblée
9 nationale sans problème. Mais le fait qu'on ait
10 deux (2) brunchs, deux (2) déjeuners le matin,
11 deux (2) le midi, deux (2) le soir, vous
12 comprendrez que c'est difficile de garder une
13 taille de guêpe, elle ne vient pas de là, mais
14 quand même c'est une autre réalité qu'on a.
15 Donc, le député de région est quelqu'un qui est
16 beaucoup plus sollicité et, de vouloir agrandir
17 son territoire, je crois que c'est d'imposer un
18 poids qui est presque surhumain pour l'ensemble
19 des députés de région.
20 Donc, le mandat que s'est vu confier la
21 Commission de la représentation électorale, soit
22 de proposer un redécoupage complet de la carte
23 électorale, est tout particulièrement difficile.
24 Afin d'assurer une représentation démocratique
25 adéquate, les citoyens sont en droit d'exiger

1 que les personnes affectées à un tel exercice
2 prennent en considération un nombre important de
3 facteurs vitaux qui façonnent l'identité d'une
4 population sur un territoire particulier.
5 En tant qu'élu, il est de mon devoir de fournir
6 à la Commission un angle de vision différent
7 afin d'établir de façon claire la spécificité de
8 la circonscription de Montmagny-L'Islet. La
9 complexité de votre mission est sans conteste et
10 c'est pourquoi je tiens à vous faire part de mon
11 opinion dans l'espoir d'alléger le fardeau de
12 cette tâche.
13 La population de Montmagny-L'Islet est unanime,
14 la circonscription doit demeurer telle qu'elle
15 est. Le redécoupage proposé est basé sur la
16 simple base de l'article 16 de la Loi électorale
17 sans tenir compte de l'article 15. Le nombre
18 d'électeurs dans une circonscription ne peut à
19 lui seul être le facteur dominant de la
20 proposition de redécoupage.
21 À la lumière des éléments déposés par la
22 Commission, nous pouvons constater que seul cet
23 aspect a été considéré afin de proposer un
24 changement majeur pour la population concernée.
25 Le non-respect des communautés naturelles est

1 évident et nous sommes convaincus que cette
2 proposition n'améliore pas la représentation
3 démocratique de cette population. Les
4 différentes réalités que vivent les gens d'ici,
5 leur histoire, leur identité sont autant de
6 facteurs qui doivent prédominer dans le travail
7 d'analyse de la Commission.
8 Je vous présente donc aujourd'hui de nouvelles
9 données qui vous permettront certainement de
10 réaliser que votre proposition actuelle altère
11 de façon extrême l'identité d'une population en
12 greffant une MRC très différente des deux (2)
13 existantes dans le comté dans sa forme actuelle.
14 De plus, les différents représentants de ma
15 région exigent le maintien du comté de
16 Montmagny-L'Islet. Les raisons d'une telle
17 exigence sont multiples : l'identité des gens,
18 la relance économique, le vaste territoire, les
19 multiples organismes ne sont que quelques
20 éléments qui nous apparaissent incontournables
21 dans le processus de révision de la Commission.
22 En fusionnant la MRC de Kamouraska à celle de
23 Montmagny-L'Islet, le comité ruine l'essence
24 même d'une région avec son identité propre et
25 met en péril les services de représentation

1 offerts aux citoyens à l'Assemblée nationale.
2 En fait, le redécoupage crée plus de problèmes
3 qu'il n'en règle. En regroupant les communautés
4 qui vivent des réalités considérablement
5 différentes, cette proposition risque de créer
6 des situations conflictuelles. Le consensus
7 régional et, sans conteste, le maintien de la
8 circonscription de Montmagny-L'Islet est
9 impératif. J'incite la Commission de la
10 représentation électorale à revoir sa décision.
11 Au niveau de l'article 16 de la loi électorale,
12 il est bien évident que chaque circonscription
13 doit être délimitée de façon que, d'après la
14 liste électorale permanente, le nombre
15 d'électeurs dans une circonscription ne soit ni
16 supérieur, ni inférieur à plus de vingt-cinq
17 pour cent (25 %) au quotient obtenu par la
18 division du nombre total d'électeurs par le
19 nombre de circonscriptions.
20 L'actuelle circonscription de Montmagny-L'Islet
21 compte trente-deux mille cinquante-sept (32 057)
22 électeurs, ce nombre est certes vingt-neuf point
23 un pour cent (29.1 %) inférieur à la moyenne des
24 autres circonscriptions, mais seulement cinq
25 pour cent (5 %) de moins que le seuil minimal

1 permis, une différence de dix-huit cent
2 quarante-huit (1 848) électeurs. Les citoyens
3 de Montmagny-L'Islet, regroupés au sein de
4 vingt-six (26) municipalités, sont d'avis que ce
5 nombre ne justifie en rien le bouleversement
6 qu'aurait un tel redécoupage sur deux (2)
7 circonscriptions.

8 La circonscription voisine de
9 Kamouraska-Témiscouata compte trente-quatre
10 mille quatre cent vingt-six (34 426) électeurs.
11 Elle se trouve donc dans moins vingt-trois point
12 huit pour cent (-23.8 %) et respecte ainsi les
13 modalités de l'article 16. La proposition de
14 scinder cette circonscription dans l'unique but
15 d'ajouter dix-huit cent quarante-huit (1 848)
16 électeurs à la circonscription de
17 Montmagny-L'Islet cause plus de problèmes
18 qu'elle n'en règle.

19 Il est impératif de considérer les différentes
20 réalités que vivent les citoyens des deux (2)
21 circonscriptions et non pas uniquement le nombre
22 d'électeurs. L'importance d'offrir à ces
23 citoyens une représentation adéquate et
24 représentative de leurs intérêts et de leur
25 réalité à l'Assemblée nationale est sans

1 conteste.

2 Article 15. La circonscription représente une

3 communauté naturelle établie en se fondant sur

4 les considérations d'ordre démographique,

5 géographique et sociologique, telles que la

6 densité de la population, le taux relatif de

7 croissance de la population, l'accessibilité, la

8 superficie et la configuration de la région, les

9 frontières naturelles du milieu, ainsi que les

10 territoires des municipalités locales.

11 Malgré une baisse démographique, les citoyens de

12 la circonscription de Montmagny-L'Islet sont

13 très attachés à leur identité et satisfaits de

14 leur représentation actuelle à l'Assemblée

15 nationale. Le désir de modifier la

16 circonscription n'est pas celui des citoyens,

17 mais celui d'une nécessité légale qui, à notre

18 avis, sert de façon inadéquate les électeurs.

19 Reconnaître la réalité de Montmagny-L'Islet. Le

20 redécoupage proposé par la Commission ne tient

21 pas compte de la communauté naturelle qu'est

22 Montmagny-L'Islet. En fait, la proposition de

23 scinder en deux (2) la circonscription de

24 Kamouraska-Témiscouata et de jumeler Kamouraska

25 à Montmagny-L'Islet est un déni complet de

1 l'existence de Montmagny-L'Islet par la
2 Commission. Il y a peu d'explications possibles
3 pour qu'une telle proposition ait été retenue
4 par les membres. Soit on a délibérément pris la
5 décision de respecter l'article 16 de la loi
6 électorale à la lettre sans se préoccuper des
7 critères de l'article 15, soit on ne reconnaît
8 pas Montmagny-L'Islet comme étant une communauté
9 naturelle.

10 Pourtant, Montmagny-L'Islet existe dans les
11 faits tout comme dans les coeurs de ses citoyens
12 qui partagent un territoire, une histoire, une
13 identité et des valeurs.

14 Montmagny-L'Islet, c'est aussi un grand
15 territoire. Le territoire de Montmagny-L'Islet
16 est très vaste avec trois mille six cent
17 quatre-vingt-quinze point quatre-vingt-un (3
18 695.81) kilomètres carrés très exactement.

19 Celui de Kamouraska à lui seul fait deux mille
20 deux cent cinquante-six (2 256) kilomètres
21 carrés. La nouvelle circonscription proposée
22 serait tout simplement trop grande en termes de
23 superficie, car elle serait de cinq mille neuf
24 cent cinquante et un point quatre-vingt-un (5
25 951.81) kilomètres carrés. La Commission ne

1 semble pas avoir tenu compte de cet aspect
2 important qui rend difficile une représentation
3 adéquate.
4 Et je tiens à vous mentionner, sur ce
5 facteur-là, qu'à l'Assemblée nationale, ce
6 matin, on a posé la question à l'Assemblée et il
7 n'y a pas de budget additionnel donné au député
8 pour une nouvelle carte. On ne rechangerait
9 pas, par exemple, notre enveloppe
10 discrétionnaire pour les SAB, on ne changerait
11 presqu'en rien, malgré qu'au niveau des routes,
12 oui, on aurait un budget de voirie supérieur,
13 mais ce ne serait pas suffisant, et au niveau
14 des dépenses, il n'est pas convenu qu'on ajoute
15 aucune dépense au député ayant une plus grande
16 circonscription. Il faut vous rappeler qu'on
17 donne mille dollars (1 000 \$) de plus au député
18 d'Ungava simplement pour être capable de faire
19 un voyage dans le nord en avion, la même chose
20 au député de Berthier qui doit se rendre à la
21 communauté autochtone du nord. Donc, toutes les
22 autres dépenses, si vous comprenez le même
23 salaire d'un député de la région de Montréal ou
24 des grandes superficies versus le salaire que
25 nous recevons, bien nous, il faut qu'on achète

1 beaucoup de cartes de bingo, beaucoup de billets
2 corporatifs, beaucoup de tournois de golf,
3 beaucoup de soupers des fêtes de Fermières et
4 des Clubs de l'âge d'or, donc les dépenses
5 inhérentes aux représentations d'un député
6 régional versus un député qui est en ville, il
7 n'y a aucune commune mesure.
8 Donc, vous appauvrissez... non pas qu'on veut se
9 plaindre, ce n'est pas du tout le cas, ça me
10 fait très plaisir de le faire. Mais il s'agit
11 tout simplement d'avoir un certain équilibre et
12 un certain respect des députés qui font un
13 travail tout aussi important que les députés des
14 grands centres, mais qui en surcroît doivent
15 travailler beaucoup plus qu'un député de ville
16 va devoir le faire, simplement par la perte de
17 temps en voyageant dans le territoire.
18 Montmagny-L'Islet, c'est aussi une
19 administration. Au niveau administratif,
20 Montmagny-L'Islet possède deux (2) MRC, celle de
21 Montmagny et celle de L'Islet, ainsi que
22 vingt-six (26) municipalités. Kamouraska, pour
23 sa part, en possède dix-sept (17) et une MRC. À
24 cela, il faut ajouter les municipalités de
25 Sainte-Louise et de Saint-Roch-des-Aulnaies pour

1 un total de dix-neuf (19). La nouvelle
2 circonscription aurait donc un total de
3 quarante-cinq (45) municipalités. La vaste
4 majorité des services offerts par les
5 ministères, organismes privés et publics,
6 Chambre de commerce, CLD, CLÉ, commissions
7 scolaires, etc., représentent tous la réalité
8 des frontières de Montmagny-L'Islet et la
9 Commission doit en tenir compte.
10 La nouvelle circonscription proposée posséderait
11 un nombre trop important de municipalités et
12 d'organismes. En tant que député, je peux vous
13 affirmer qu'il est impossible d'imaginer que les
14 services offerts présentement aux citoyens
15 puissent être de la même qualité avec une
16 circonscription si lourde administrativement.
17 Je vous rappellerai qu'on a eu environ, je vous
18 dirais au bas mot, cinquante (50) téléphones
19 lors de notre tempête de neige de toutes les
20 municipalités me demandant si je pouvais
21 intervenir au niveau des villes pour que les
22 villes arrêtent de souffler la neige sur les
23 terrains parce que les gens ne voyaient plus
24 rien. Les foyers de personnes âgées disaient :
25 «Le seul plaisir qu'on a, c'est de regarder par

1 la fenêtre. Ça fait longtemps qu'on ne peut
2 plus voir par la fenêtre parce qu'il y a trop de
3 neige». Donc, tous les petits détails que vous
4 ne pouvez pas imaginer nous tombent sur le nez
5 jour après jour et à chaque fois qu'il y a une
6 catastrophe de fermeture d'usine, de
7 ralentissement économique, on a tous ces gens-là
8 dans nos bureaux qui ont besoin de venir nous
9 parler. On a des gens qui sont allés jusqu'à
10 venir nous dire en plein dans nos bureaux qu'ils
11 vont se suicider devant nous si on ne les aide
12 pas. Il y a des gens qui pleurent dans nos
13 bureaux pour avoir de la nourriture. Dans des
14 comtés comme Montmagny-L'Islet, on a beau dire :
15 «Si vous n'êtes pas contents, fermez les villes,
16 venez-vous-en en ville», bien, à ce moment-là je
17 vous dirai, Messieurs les commissaires, quand il
18 viendra le temps des élections, laissez voter
19 les gens de Montmagny qui sont rendus à
20 Montréal, ou qui sont rendus à Québec, ou qui
21 sont rendus à Lévis, donnons-leur la permission
22 de dire : «Je suis Magnymontois, je vais voter
23 pour ma circonscription même si je reste à
24 Québec», vous allez voir que tout notre monde
25 serait bien content de venir voter chez soi si

1 on leur donnait la permission. Mais comme la
2 loi ne le permet pas, il faut être résidant,
3 bien, les gens qui sont partis en dehors ont
4 tout le temps la conscience de la région. Ils
5 veulent... ils voudraient que le député quel
6 qu'il soit, qu'il soit péquiste, libéral ou
7 adéquiste dans Montmagny-L'Islet, il voudrait
8 voter pour quelqu'un de son comté, il a encore à
9 coeur son comté, mais le travail ou l'économie a
10 fait qu'il a fallu qu'il s'exile vers des grands
11 centres. Et ça, c'est contre sa volonté,
12 c'était pour pouvoir nourrir sa famille. Mais
13 quand je vois qu'on va dépenser des sommes
14 importantes dans les grandes municipalités et
15 qu'on nous demande, on nous dit à nous : Bien,
16 si vous n'avez pas d'eau chez vous, là, comme à
17 Notre-Dame-du-Rosaire ou au Lac-Frontière, où il
18 y a cent quatre-vingt-dix-neuf (199) personnes
19 pour payer un compte de taxes de deux millions
20 deux cent mille dollars (2 200 000 \$) pour
21 mettre l'aqueduc et l'égout, puis qu'ils sont
22 obligés de laver leur linge avec de l'eau de
23 source, bien moi, je me dis, comment on peut
24 prétendre avoir conscience que les régions ont
25 si besoin de quelqu'un sur place pour aller

1 discuter avec eux, aller dans les maisons, aller
2 voir leurs problèmes et sentir leurs problèmes.
3 En augmentant la tâche administrative, on ne
4 sera pas capable de faire ça et là, on va perdre
5 une grande responsabilité en tant que député
6 régional.

7 La crise manufacturière qui touche le Québec a
8 particulièrement blessé l'économie de notre
9 circonscription. Par contre, la vitalité et le
10 désir de ses citoyens de se relever afin de
11 diversifier l'économie locale est digne de
12 mention. À ce sujet, mentionnons que la région
13 réussit très bien à se tirer d'affaire, même si
14 tout n'est pas gagné.

15 Cette réalité est bien différente de celle de
16 Kamouraska et je suis d'avis que la relance
17 économique présente est trop importante pour
18 venir bouleverser son cheminement avec un
19 redécoupage qui affecterait très certainement le
20 succès de cette restructuration.

21 N'oublions pas de mentionner que
22 Kamouraska-Témiscouata est une région ressource
23 et que Montmagny-L'Islet ne l'est pas. Ce
24 facteur à lui seul est suffisant pour démontrer
25 l'ampleur de la complexité de mener à bien les

1 divers dossiers économiques que créeront des
2 tensions intraitables à l'intérieur d'une même
3 circonscription.
4 Je vous ferai part d'un dossier de la semaine
5 dernière où Industrie PGE, qui est à
6 Saint-Jean-Port-Joli, a demandé une aide
7 gouvernementale et une aide régionale pour le
8 développement de son entreprise. Ils ont
9 investi déjà près de huit millions (8 M) dans la
10 création d'éoliennes, ils vendent dans quatorze
11 (14) pays du monde, à travers le monde sauf bien
12 sûr au Québec, et quand ils ont demandé un
13 capital de risque pour changer la structure et
14 améliorer les nouvelles éoliennes, on leur a
15 fait pour réponse : «Vous n'avez qu'à déménager
16 à vingt kilomètres d'ici et on vous donnera de
17 l'argent, soit à Sainte-Anne-de-la-Pocatière».
18 Et si moi, je dois me battre avec deux (2)
19 régions et déménager tout... -- dans le fond,
20 tout ce qu'on veut, si on déménagerait tout
21 Montmagny-L'Islet dans Kamouraska, comme ça on
22 deviendrait une région ressource.
23 Donc, c'est intraitable et impossible que, pour
24 un député, on soit capable de regarder un maire
25 dans les yeux en lui disant : «Toi, je ne peux

1 pas t'aider», et l'autre : «Bienvenue dans la
2 région ressource». Donc, c'est un problème qui
3 a été créé, ce n'est pas nous qui l'avons créé,
4 je dois vivre avec, mais dans un nouveau
5 redécoupage, c'est une réalité que je devrai
6 vivre dans Montmagny-L'Islet. Et je ne vois pas
7 du tout comment je vais pouvoir faire en vous
8 regardant dans les yeux, en disant : «Monsieur
9 le maire, je ne peux pas vous aider, déménagez
10 votre village à côté».

11 Montmagny-L'Islet, c'est une histoire. Samuel
12 de Champlain a concédé la seigneurie de
13 Rivière-du-sud à monsieur Charles Huault, sieur
14 de Montmagny, le cinq (5) mai seize cent
15 quarante-six (1646). Longtemps considéré comme
16 un deuxième gouverneur, l'histoire nous indique
17 qu'il a été, dans les faits, le premier dans la
18 province de Québec, ce qui a fait la fierté des
19 citoyens de Montmagny-L'Islet. Il est important
20 de mentionner que la seigneurie s'étendait de
21 Berthier-sur-Mer jusqu'à Cap-Saint-Ignace.

22 Philippe-Aubert-de-Gaspé, né à Québec le trente
23 (30) octobre dix-sept cent quatre-vingt-six
24 (1786), fut l'auteur du premier roman canadien
25 français qui s'intitule : «Les anciens

1 canadiens». C'est à son manoir seigneurial de
2 Saint-Jean-Port-Joli qu'il écrit son oeuvre
3 littéraire qu'il entreprit à l'âge de
4 soixante-quatorze (74) ans. Ce personnage
5 important de l'histoire du Québec est une fierté
6 pour la région. Cette municipalité est aussi
7 mondialement reconnue pour ses sculpteurs de
8 renom.

9 De Berthier-sur-Mer à Saint-Jean-Port-Joli, en
10 passant par Notre-Dame-du-Rosaire et
11 Saint-Pamphile, les citoyens de la
12 circonscription de Montmagny-L'Islet sont fiers
13 de leur bagage historique. Ils s'identifient
14 aux personnages mythiques qui ont vécu sur ce
15 coin de pays. La fierté partagée par ses
16 citoyens est une réalité qui transcende les
17 époques. La réalité des cartes électorales ne
18 figure pas parmi les préoccupations de ces gens
19 qui, au fil des années, ont défendu avec
20 détermination leur appartenance à ce territoire,
21 celui des anciens, celui des ancêtres.

22 En voulant fusionner Kamouraska à
23 Montmagny-L'Islet, le comité renie complètement
24 l'héritage historique qui différencie ce
25 territoire.

1 Je terminerai rapidement en disant que nous
2 avons, bien sûr, une identité, et la
3 persévérance, la débrouillardise, le courage
4 sont toutes des qualités particulières aux
5 citoyens de Montmagny-L'Islet. Cette identité
6 bien particulière s'est construite autour de
7 légendes et de personnages historiques qui ont
8 marqué la région. Les héros, ces personnages
9 qui deviennent souvent des idéaux à atteindre
10 pour une population, furent des industriels et
11 des commerçants prospères comme Nilus Leclerc
12 et Amable Bélanger, fondateurs des poêles
13 Bélanger.

14 De plus, il est important de mentionner que les
15 divers intervenants touristiques de la région
16 ont mis des efforts considérables depuis des
17 années afin de faire la promotion de la région
18 en créant une image sous l'appellation :
19 «Côte-du-Sud», qui va de Berthier-sur-Mer
20 jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli.

21 La Commission propose que la nouvelle
22 circonscription s'appelle «Côte-du-Sud», mais
23 son histoire s'étendrait de Berthier-sur-Mer
24 jusqu'à St-Pascal, ce qui aurait pour effet de
25 créer une confusion importante et réduirait ici

1 à néant les efforts entrepris en ce sens. Le
2 comité devra donner sa juste valeur à une des
3 régions les plus profondément ancrées dans le
4 Québec, celle de Montmagny-L'Islet.
5 Et en conclusion, en terminant, je tiens à
6 préciser que nous ne sommes aucunement
7 embarrassés par les gens du comté de Kamouraska,
8 mais bien par le nouveau redécoupage qui ne
9 laisse que très peu de place à une
10 reconnaissance régionale.
11 Il est impératif que les commissions prennent en
12 considération les aspects des limites des
13 territoires des MRC et des régions
14 administratives. Autant eux que nous, ne
15 souhaitons perdre notre identité, nos coutumes,
16 notre histoire. Nous tous avons des valeurs et
17 des histoires de famille. Ensemble, nous avons
18 colonisé la côte et les terres du centre-sud,
19 mais nous tenons tous et toutes à notre
20 spécificité.
21 Je tiens à vous remercier infiniment. Et nous
22 avons inclus bien sûr à la présente la situation
23 de Montmagny-L'Islet-Kamouraska, la superficie,
24 les différents comités, bien sûr, et la
25 nouvelle carte proposée, celle de

1 Montmagny-L'Islet-Kamouraska.
2 Et je tiens simplement à vous remercier
3 infiniment de nous avoir donné la chance de vous
4 présenter les faits que nous avons invoqués.
5 Et j'insiste encore une fois pour que vous
6 preniez en considération le travail incroyable,
7 peu importe le député qui prendra la charge du
8 comté de Montmagny-L'Islet, qui se verra confier
9 le mandat de représenter les gens. Et
10 malheureusement, on entend trop souvent les
11 phrases qui nous blessent : «Si vos villages
12 sont trop petits, déménagez». On voudrait vider
13 le centre-sud qu'on a colonisé pour les emmener
14 vers Montmagny-L'Islet, Cap-Saint-Ignace ou
15 Saint-Jean-Port-Joli, et les gens sont enracinés
16 chez eux, ils veulent rester chez eux. Les
17 personnes âgées ont vu les montagnes, ont vu les
18 levers de soleil, les couchers de soleil, ils ne
19 veulent pas être déracinés et on ne peut pas les
20 enlever.
21 Dans le comté de Montmagny-L'Islet, c'est vrai
22 qu'on a une population qui est très
23 vieillissante et qui, avec les années, va quand
24 même laisser place à de nouvelles familles.
25 Mais on a de nouvelles entreprises qui sont

1 arrivées à Montmagny, L'Islet,
2 Saint-Jean-Port-Joli. On a des gens qui
3 reviennent chez nous. Et quand on va vivre à
4 Montréal ou à Québec, on est content de revenir
5 chez nous. Et si la ville ou les villes et
6 villages leur proposent une solution d'avenir,
7 ils seront contents de laisser les traversées de
8 ponts, les embouteillages de Montréal, de perdre
9 quatre (4), cinq (5) heures par jour dans le
10 trafic, de s'emboucaner, de ne pas être capable
11 de faire du vélo ou de marcher convenablement,
12 ils vont revenir dans leur coin de pays, avoir
13 le soleil du matin qui se lève dans les
14 montagnes, puis le soleil qui se couche le soir
15 au niveau du fleuve. Donc, ç'a beau être
16 poétique, c'est la réalité de notre région, et
17 je vous en remercie.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Merci, Monsieur le député, pour ce vibrant
20 témoignage pour votre circonscription.

21 Je ne sais pas si mes collègues ont des
22 commentaires, des questions? Monsieur
23 Courville?

24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25 J'apprécie avoir eu ce tableau, effectivement,

1 de votre travail quotidien dans un territoire,
2 je pense que c'est très enrichissant pour nous
3 et ça nous donne un éclairage très particulier,
4 même si nous devons nous occuper de la carte,
5 évidemment, comme telle.

6 **M. CLAUDE ROY :**

7 C'est bien évident, je sais que vous allez vous
8 occuper de la carte, mais en même temps, pensez
9 toujours que tous les députés qui sont des
10 députés régionaux ont une tâche importante.
11 Les gens ont des besoins différents des besoins
12 des grandes villes.

13 Je ne veux pas revenir sur le sujet, mais on a
14 trop eu l'habitude de dire : «Écoutez, les
15 grandes villes veulent vivre...» Oui, je
16 comprends. On est dans une commission
17 présentement où la ville de Montréal nous
18 demande collectivement un milliard trois cent
19 millions (1,3 G\$) pour son usine d'épuration
20 pour être capable de traiter les vidanges de
21 Montréal.

22 Ça n'a aucun sens que collectivement, les gens
23 de Notre-Dame-du-Rosaire ou d'en haut paient
24 pour la ville de Montréal pour ses vidanges.
25 C'est sûr que si vous allez tous vivre à

1 Montréal, il va falloir avoir une «dump»
2 épouvantable, un centre d'enfouissement ou peu
3 importe le produit qu'on va avoir, mais en même
4 temps, si on délaisse les régions, on ne pourra
5 pas tous vivre là-bas. Donc, on vivait ici
6 avant, on veut rester ici, les députés régionaux
7 ont leur place, ont leurs forces, ont leurs
8 devoirs et les citoyens attendent ça de vous en
9 tant que commissaires au niveau de la carte
10 électorale, mais en même temps au niveau de
11 l'Assemblée nationale.

12 Quand on est un député de région, on est un
13 député... je ne dis pas que les autres ne sont
14 pas des députés de coeur, mais on se doit d'être
15 un député de coeur avec une grande sensibilité,
16 parce que les gens nous le demandent.

17 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

18 Merci, monsieur.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Merci.

21 **M. CLAUDE ROY :**

22 Merci beaucoup.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Merci. Bonne soirée.

25 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,

1 pas répéter ce qui a été dit aujourd'hui, j'ai
2 suivi un peu la Commission.
3 Moi, ce que je trouve un peu plate d'un côté,
4 c'est que je ne sais pas comment... tu sais,
5 avant de faire la réforme de la carte
6 électorale, je crois que, au Québec, on est
7 rendu à un point où est-ce qu'il faut vraiment
8 faire la réforme des institutions démocratiques,
9 puis je pense que... moi, tellement que je suis
10 un peu naïf, je croyais que chaque Québécois
11 avait un vote égal, je croyais que chaque
12 personne, que ce soit n'importe quel territoire,
13 n'importe quel statut social, on pouvait avoir
14 le même poids politique d'une région à l'autre.
15 Puis, c'est ça, j'ai su dernièrement que ce
16 n'était pas le cas.
17 Puis je regarde ça, d'un côté, je me dis, bon,
18 on enlève du poids politique à Montmagny-L'Islet
19 en l'annexant à Kamouraska, mais en même temps
20 au profit de Montréal et puis des grands
21 centres. Ce que je trouve plate, c'est que
22 plusieurs personnes, que ce soit des programmes
23 comme Place aux jeunes, des personnes qui...
24 pour encourager les gens à venir en région,
25 parce que les entreprises en région, elles

1 rencontrent des problèmes de main-d'oeuvre
2 qualifiée, puis là, on enlève des -- je ne sais
3 pas comment le dire, excusez, je ne suis pas...
4 je ne suis pas habitué de venir en commission
5 publique -- on enlève des arguments de plus pour
6 venir s'établir en région, puis de venir garder
7 nos... des arguments pour amener les gens en
8 région pour qu'ils restent en région.
9 Je trouvais ça intéressant monsieur Roy quand il
10 parlait de... parce que moi, je suis déménagé,
11 j'ai été à Montréal pendant un certain temps,
12 puis quand il parlait aussi de pouvoir voter
13 dans notre région natale, ça, je trouvais ça
14 intéressant, c'est une solution qui pourrait
15 peut-être être prise en considération, je trouve
16 ça vraiment...
17 Je m'étais fait une petite liste, là, parce que
18 j'avais beaucoup de choses à vous dire, mais...
19 C'est ça, je trouvais cette proposition
20 intéressante. Je trouve vraiment que... Parce
21 que moi, quand j'arrive à chaque quatre (4) ans
22 pour voter, je ne sais pas pourquoi voter.
23 Est-ce que je vote pour un Parti politique?
24 Est-ce que je vote pour un représentant qui va
25 me défendre la région à l'Assemblée nationale?

1 Est-ce que je vote pour un chef charismatique?
2 Est-ce que je vote pour des convictions, des
3 idéologies? Je ne sais pas pourquoi voter,
4 c'est ça que je suis un peu... j'arrive à
5 l'isoloir, je me dis : Mario Dumont, je trouve
6 que c'est un bon chef, je vais peut-être... je
7 vais voter, je trouve qu'il a de la gueule, je
8 trouve qu'il va défendre notre identité
9 nationale, je pense que ce serait un bon chef
10 d'état.
11 Par contre, je regarde ça d'un autre côté, avec
12 monsieur Morin moi je trouve que c'est un
13 monsieur qui a fait beaucoup, qui s'est impliqué
14 dans la région et puis que... je me dis, il
15 serait peut-être meilleur. Tu sais, monsieur
16 Roy, je ne connais pas ce monsieur-là vraiment,
17 mais j'aurais voté monsieur Morin. Puis en même
18 temps, j'ai des idéologies plus souverainistes,
19 indépendantistes, puis je me dis : Peut-être que
20 je devrais voter pour un pays.
21 Mais en même temps, je ne le sais plus pourquoi
22 voter. C'est ça que je me demande, je me dis...
23 puis en même temps, je ne suis pas un
24 statisticien, puis je ne sais pas comment... je
25 sais que c'est un casse-tête que vous avez en ce

1 moment pour essayer de tout... c'est pour ça,
2 là, j'ai quatre (4) questions. Il y a quatre
3 (4) questions que je me pose quand je vais
4 voter, puis j'essaie de faire la part des
5 choses, j'essaie de savoir... tu sais, dans le
6 fond, un vote... un vote, c'est un vote, là,
7 c'est sûr que c'est un parmi des millions, sauf
8 que j'aimerais ça juste -- je ne sais pas si
9 vous pouvez me répondre à cette question-là,
10 comment faire la balance. Mais c'est ça, ça, je
11 trouve ça... je ne veux pas être hors contexte
12 non plus, je sais qu'on parle de la réforme de
13 la carte électorale, mais c'est ça, je pense que
14 si tous les électeurs seraient «égaux» d'un
15 point de vue national, si on pourrait faire un
16 vote national pour, exemple, là, un chef d'état,
17 un parti politique, puis un vote régional pour
18 une personne qui va nous représenter à
19 l'Assemblée nationale, ça, déjà là, je pense que
20 ce serait déjà plus simple aux citoyens quand on
21 vient pour voter.

22 Puis s'il y aurait une démocratie un peu plus
23 participative, tu sais, sans nécessairement
24 déresponsabiliser les élus, une démocratie où
25 est-ce que le citoyen serait un peu plus

1 impliqué dans les décisions gouvernementales,
2 une démocratie plus directe, je prends exemple
3 la Suisse où c'est une démocratie qui fonctionne
4 beaucoup par référendum, puis je crois qu'on a
5 les outils aujourd'hui, avec Internet, les
6 outils d'information.
7 C'est sûr que ce n'est pas applicable à cent
8 pour cent (100 %), ça, je vous le concède, mais
9 je me dis que c'est à moindre coût. Puis point
10 de vue consultation, je sais que vous avez fait
11 beaucoup... le gouvernement a fait beaucoup
12 d'efforts de ce côté-là, que ce soit avec la
13 consultation publique, cette consultation
14 publique-ci, là, sur la réforme, ou encore sur
15 les accommodements raisonnables, c'est sûr que
16 ç'a été un peu un défoulement collectif, là, au
17 point de vue de certaines personnes, mais il
18 fallait passer par là, je pense, au Québec, pour
19 vraiment avoir une idée, une perception de ce
20 que les gens pensent.
21 Puis... c'est ça, j'avais d'autres choses aussi,
22 mais je veux... je veux retourner à la game de
23 hockey, c'est 2-0 pour Philadelphie!
24 Bon. C'est ça. Je vais juste me relire un
25 petit peu, là, juste pour... c'est ça, je trouve

1 ça... parce que je veux juste faire une petite
2 remarque comme ça, constructive. La Commission
3 s'arrête à Montmagny pour faire une consultation
4 publique, mais sauf qu'on parle du territoire de
5 la Côte-Sud, Montmagny-L'Islet-Kamouraska, vous
6 ne faites pas d'arrêt nécessairement à
7 Kamouraska, puis je trouve ça dommage un peu
8 qu'il n'y ait pas plus de gens, de citoyens qui
9 viennent s'exprimer ici. Je sais que vous
10 arrêtez à Rivière-du-Loup. Vous vous dites
11 peut-être qu'à Rivière-du-Loup, les gens de
12 Kamouraska vont venir s'exprimer, mais sauf que
13 ce n'est pas nécessairement la région qui va
14 être en question là, ce ne sera pas la région de
15 Montmagny-L'Islet-Kamouraska, la Côte-Sud. Je
16 pense que le monde de Rivière-du-Loup vont avoir
17 beaucoup de choses à dire aussi par rapport à
18 Rivière-du-Loup-Témiscouata qui s'agrandit
19 aussi, là.

20 Puis... c'est ça, ce que... ce que je voulais
21 dire, dans le fond, je pense que c'était pas mal
22 ça. Point de vue le nom, le nom de la Côte-Sud,
23 je crois que ça fait un peu néant. Selon mon
24 avis, je trouve que Montmagny-L'Islet, tu sais,
25 il y a une histoire; Côte-Sud, ça fait un peu

1 Côte-Nord, tu sais. Côte-Nord, ça fait... point
2 de vue géographique, on ne sait pas trop si
3 c'est... c'est-tu à l'est de la Gaspésie? On ne
4 le sait plus, là. Non non, pas à l'est de la
5 Gaspésie, mais je veux dire... on ne sait pas où
6 est-ce que c'est, tu sais. Montmagny-L'Islet,
7 on sait un peu c'est où, puis on a une identité,
8 puis il faut vraiment garder cette identité-là,
9 je crois. Les gens, il faut qu'ils se sentent
10 collectivement impliqués dans leur milieu. Moi,
11 j'ai des racines à Saint-Aubert, puis j'ai
12 déménagé à L'Islet, puis quand j'allais à
13 Montréal puis qu'on parlait de... bien, regarde,
14 Québec, Montréal, moi, c'est sûr que... point de
15 vue ville, je me dis plus Québec, là, mais sauf
16 que je parle vraiment de ma région comme...
17 comme ce serait... c'est ma racine, c'est mon
18 histoire, donc j'aimerais ça qu'on garde
19 Montmagny-L'Islet comme circonscription.
20 Je pense que c'est tout ce que j'avais à dire,
21 là. Donc, merci de m'avoir écouté, puis...

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Très bien. Merci, monsieur Dubé d'abord de nous
24 avoir informé du score de hockey, là, ce n'est
25 pas celui qu'on aurait espéré entendre, mais

1 c'est ça pour l'instant.
2 Écoutez, je suis très... en tout cas, je trouve
3 ça vraiment intéressant de voir que vous êtes
4 préoccupé par votre droit de vote, hein. On
5 nous dit souvent que nos jeunes se
6 désintéressent, malheureusement, de leur devoir
7 civique ou de leur devoir de voter. Alors vous
8 vous questionnez et c'est ça qu'il faut, à
9 savoir : «Pour qui je vais voter et pour quels
10 motifs», alors c'est tout ça qu'il faut.
11 Et absolument, je n'aurais pas de réponse à vous
12 donner à savoir que vous devriez voter plutôt
13 pour un Parti, pour un candidat, ou pour une
14 idée ou pour un pays, ça, c'est vraiment à vous
15 de mesurer tout ça à la lumière des propos que
16 vous entendez, des recherches que vous pouvez
17 vous-même faire de votre côté.
18 Mais c'est très sain d'entendre un jeune, là,
19 nous dire ça. En fait, je trouve ça rassurant
20 et réconfortant pour l'avenir, quant à moi.
21 Évidemment, les auditions publiques, on en a
22 prévu vingt-quatre (24). On va partout au
23 Québec. On va aller dans l'Outaouais, on va
24 aller dans l'Abitibi, dans les Cantons de l'Est,
25 on va partout. Bon, la région Côte-du-Sud,

1 Montmagny-L'Islet, bon, en descendant vers la
2 Gaspésie, on va aller à plusieurs endroits
3 aussi. Là, on avait même un arrêt de prévu à
4 Rivière-du-Loup, on en a ajouté un à Cabano,
5 parce qu'on nous avait... on a eu des demandes
6 pour pouvoir aller dans Témiscouata, Kamouraska,
7 on s'est dit lequel des deux (2) qu'on prend?
8 Il nous apparaissait que Cabano était plus
9 central, là, en fait, on pensait que c'était une
10 bonne idée. Alors, ça, c'est sûr qu'on y va,
11 c'est déjà annoncé même. Alors, bon, est-ce
12 qu'il aurait fallu en ajouter une autre aussi à
13 Kamouraska?

14 En tout cas, on espère bien que les gens de
15 Kamouraska qui auront des choses à nous dire
16 viendront nous le dire à Rivière-du-Loup ou à
17 Cabano. On peut espérer ça. Mais ce n'est pas
18 facile, on ne peut pas être partout, partout,
19 hein, c'est très serré.

20 **M. DAVE DUBÉ :**

21 Oui, je comprends. Je comprends, puis il y a
22 des coûts quand même importants reliés à ça.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Oui.

25 **M. DAVE DUBÉ :**

1 Mais sauf qu'à La Pocatière, si vous voulez
2 entendre des jeunes, je crois que La Pocatière,
3 c'est quand même une ville étudiante qui est
4 quand même... avec l'ITA, avec le cégep...

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Oui.

7 **M. DAVE DUBÉ :**

8 ... si vous voulez entendre des gens qui sont
9 préoccupés par la question, puis l'avenir aussi
10 de la carte électorale, je crois que ce serait
11 vraiment un arrêt à faire éventuellement,
12 quoique sans être nécessairement un après-midi
13 et puis une soirée, ça peut être seulement une
14 heure ou deux (2), mais je crois que ce serait
15 vraiment un arrêt à faire, puis en plus c'est
16 une belle région.

17 Donc, je vous remercie beaucoup encore.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 C'est nous qui vous remercions. Bonne soirée,
20 monsieur.

21 **M. DAVE DUBÉ :**

22 Bonne soirée.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Est-ce qu'il y a d'autres intervenants, Monsieur
25 le secrétaire?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

M. DENIS FONTAINE, secrétaire :

Non, Monsieur le président. Toutes les personnes inscrites sur la liste ont pu se faire entendre. Je ne sais pas s'il y a des gens dans la salle qui voudraient prendre la parole.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, ce qu'on va faire, c'est qu'on va suspendre une quinzaine de minutes et puis si d'ici une quinzaine de minutes, il n'y a aucune autre personne qui désire se faire entendre, bien, on mettra fin à nos travaux pour ici.
Alors, merci beaucoup.

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE

- - - - -

1 Je soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe
2 officielle, certifiée sous mon serment d'office
3 que les pages ci-dessus sont et contiennent la
4 transcription exacte et fidèle de ce que j'ai
5 entendu lors de l'écoute de l'enregistrement
6 numérique de l'audition du CRE du 24 avril 2008,
7 le tout conformément à la loi.

8

9

10

11

12

13

14

Huguette Piché, s.o.

HP/fg/gha/ch/hpa (080424-Montmagny)